

6

ENVIRONNEMENT ET AGRICULTURE*

Thèmes principaux

- Performances environnementales de l'agriculture
- Énergie, gaz à effet de serre et agriculture
- Évolutions de l'action publique depuis l'adhésion à l'UE

* Ce chapitre dresse le bilan des progrès réalisés ces dix dernières années, et en particulier depuis le précédent Examen des performances environnementales publié par l'OCDE en 2000. Il examine aussi les progrès accomplis selon les objectifs de la Stratégie de l'environnement de l'OCDE de 2001. Il tient par ailleurs compte de la dernière Étude économique de l'OCDE consacrée à la Hongrie.

Recommandations

Les recommandations ci-après font partie des conclusions et recommandations générales de l'Examen des performances environnementales de la Hongrie :

- concevoir les *paiements directs nationaux complémentaires* (« paiements complémentaires ») afin de préserver la marge de manœuvre des agriculteurs dans leurs choix de production ;
- préparer le passage des paiements uniques (et des paiements complémentaires qui s'y rapportent) aux *paiements* de soutien du revenu *au titre des droits antérieurs*, dans le contexte de la réforme de la PAC ;
- concevoir l'*écoconditionnalité* en vue de produire des résultats environnementaux particuliers ;
- renforcer la protection de la *biodiversité dans les exploitations agricoles* dans le contexte de la mise en place du réseau Natura 2000 ;
- rendre obligatoires les *plans de gestion des éléments nutritifs* au niveau des exploitations dans les « zones vulnérables aux nitrates » ;
- fixer un objectif national de réduction de la fréquence de traitement par les *pesticides* ;
- accroître la part des dépenses budgétaires agricoles consacrée aux *services d'intérêt général*, afin de donner plus d'élan à la R-D et à l'innovation environnementales dans le secteur agricole.

Conclusions

Au *niveau national*, la Hongrie présente un *bilan azoté* peu élevé pour l'OCDE et un bilan phosphaté en baisse au point de devenir négatif. Les émissions de gaz à effet de serre de l'agriculture ont diminué de près de moitié depuis 1985-87 (période de référence pour la Hongrie dans le cadre du Protocole de Kyoto). La *consommation d'énergie des exploitations* a été découplée de la production dans l'agriculture, qui affiche ainsi de meilleurs résultats que le reste de l'économie. La Hongrie a déjà honoré ses *engagements de réduction des émissions d'ammoniac* (pour 2010) en vertu du Protocole de Göteborg. L'utilisation de bromure de méthyle est interdite dans le pays depuis 2005. La consommation d'eau du secteur agricole a baissé de façon spectaculaire. Les activités de *boisement* visant à lutter contre l'érosion des sols ont rencontré du succès auprès des agriculteurs en raison d'incitations financières attractives; les essences autochtones occupent une place de plus en plus importante

parmi les arbres plantés. Le *code de bonnes pratiques agricoles* institué au début des années 2000 a débouché sur le principe de « gestion environnementale stricte », qui s'applique aujourd'hui à 1.4 million d'hectares de terres écologiquement sensibles (sur les 5 millions d'hectares de terres agricoles du pays). Ce code deviendra obligatoire dans les régions qui seront progressivement déclarées vulnérables à la pollution par les nitrates (à terme, la moitié du territoire national). Depuis la mise en place de *mesures agro-environnementales* en 2000, les paiements correspondants ont augmenté et représentent à présent 13 % du total des paiements directs. L'introduction du *régime de paiement unique* (suite à l'adhésion à l'UE) représente une avancée importante vers la réduction des distorsions de la production et des échanges, qui augmentera la marge de manœuvre des agriculteurs dans leurs choix de production.

Cependant, un quart des terres agricoles sont sujettes à une *érosion* modérée à forte, et des efforts limités ont été faits pour améliorer la gestion des sols en agriculture. Peu de mesures ont été prises pour protéger la *biodiversité dans les exploitations agricoles* : moins d'un quart des zones écologiquement sensibles ont été incorporées au réseau Natura 2000 créé récemment. Quant à l'agriculture biologique, elle concerne seulement 2 % des terres agricoles; de plus, l'intérêt des consommateurs pour ses produits est encore peu développé et la demande reste faible. Les intensités d'utilisation d'engrais azotés et de *pesticides* ont progressé rapidement ces dernières années avec l'augmentation des aides de l'UE, et sont aujourd'hui dans la moyenne des pays européens de l'OCDE. Beaucoup d'installations servant au stockage du fumier ne sont pas encore conformes aux prescriptions du code de bonnes pratiques agricoles. La lutte intégrée contre les ennemis des cultures n'est pratiquée que sur 0.13 % des surfaces agricoles. Les *paiements au titre de l'utilisation d'intrants* n'ont pas disparu. Les *paiements complémentaires* (versés en complément des paiements uniques) peuvent introduire des distorsions dans la production agricole et amener les exploitants à prendre des décisions de production sans tenir compte de critères environnementaux. Les crédits affectés aux mesures agro-environnementales dans le cadre de la nouvelle Stratégie nationale de développement rural 2007-13 demeurent insuffisants. Les *dépenses budgétaires consacrées aux services d'intérêt général* sont restées stables depuis l'adhésion à l'UE, bien que les fonds communautaires disponibles soient plus importants; l'occasion d'accroître l'aide au renforcement des capacités de gestion de l'environnement dans le secteur agricole n'a donc pas été saisie.



1. Performances environnementales¹

Globalement, les performances environnementales de l'agriculture hongroise se sont notablement améliorées depuis la chute du soutien agricole, la transition vers une économie de marché et une forte diminution de l'utilisation d'intrants agricoles. *La situation est plus nuancée*, cependant, si l'on observe les tendances enregistrées depuis 1998 (figure 6.1). Il est encore trop tôt pour évaluer les progrès réalisés suite à l'adhésion du pays à l'Union européenne, et il est indispensable que les autorités de la Hongrie poursuivent leurs estimations².

1.1 Azote

Le bilan de l'azote à la surface du sol, tel qu'estimé par l'OCDE, a sensiblement baissé depuis la fin des années 80 et le début des années 90³. Même s'il s'est légèrement redressé depuis lors, il n'atteignait pas 20 kg/ha de terres agricoles ces dernières années (figure 6.1), ce qui est faible par rapport aux niveaux enregistrés pour la zone de l'OCDE et comparé à ceux de la Pologne, de la République tchèque et de la Slovaquie⁴. Ces tendances peuvent s'expliquer par l'intensité de l'utilisation d'engrais chimiques, qui avoisine désormais la moyenne des pays européens de l'OCDE (figure 6.2). La production de fumier de ferme a elle aussi continué de décroître au cours des 20 dernières années, mais dans une moindre mesure que la consommation d'engrais. Le chargement en bétail est aujourd'hui inférieur en Hongrie à la moyenne des pays européens membres de l'OCDE (figure 6.3). Les engrais chimiques représentent actuellement la moitié des apports d'azote et le fumier d'élevage un quart, le reste provenant essentiellement du dépôt atmosphérique (pollution de l'air) et de la fixation biologique d'azote (par les cultures de légumineuses).

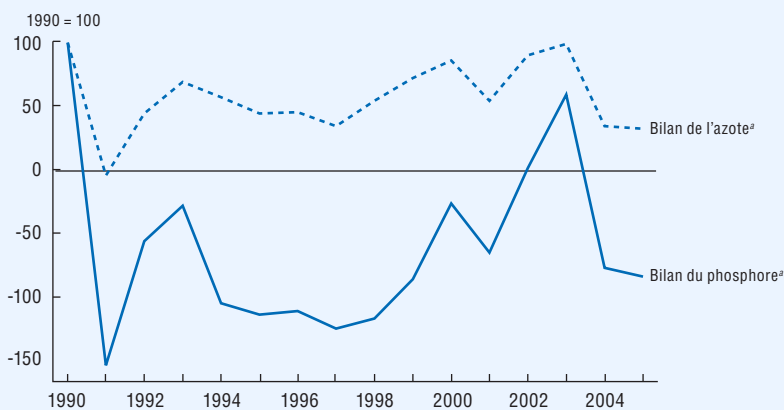
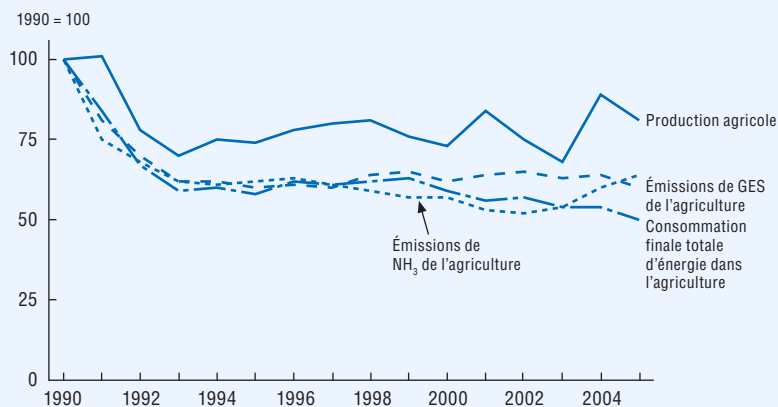
1.2 Phosphore

Le bilan du phosphore à la surface du sol a diminué considérablement en Hongrie, à tel point qu'il est devenu négatif (figure 6.1)⁵. Cette situation pourrait conduire (à long terme) à une détérioration de la qualité du sol. Cette faible intensité de l'utilisation des engrais phosphatés (1.2 kg/ha de terres agricoles contre 1.8 kg/ha pour la moyenne des pays européens membres de l'OCDE) pourrait en partie refléter le manque de sécurité des agriculteurs concernant la propriété des terres⁶.

1.3 Produits phytosanitaires

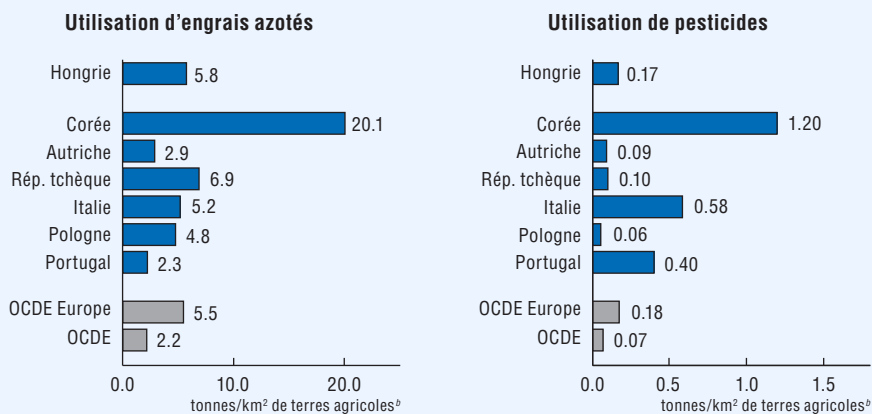
La consommation de pesticides (matières actives) a sensiblement reculé depuis 1990 et la transition vers une économie de marché, tous les types de produits

Figure 6.1 Tendances dans l'agriculture



a) Le bilan brut de l'azote (phosphore) correspond à la différence entre la quantité d'azote (phosphore) qui entre dans un système agricole sous forme d'intrants (c.-à-d. principalement fumier organique et engrais) et la quantité qui le quitte sous forme de produits (c.-à-d. prélèvement d'éléments nutritifs par les cultures et les pâturages).

Source : OCDE-AIE (2007), Bilans énergétiques des pays de l'OCDE 2004-2005. CCNUCC ; CEENU EMEP ; FAO (2006), données FAOSTAT.

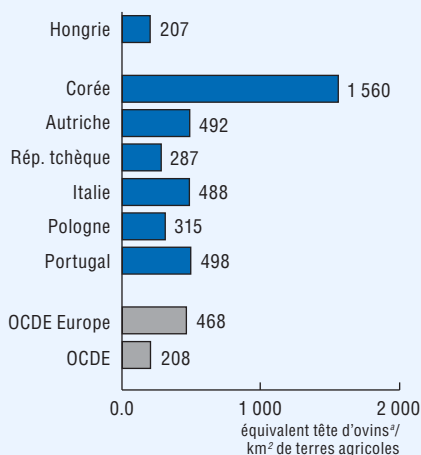
Figure 6.2 Intrants agricoles, 2004^a

a) Ou dernière année disponible.

b) Terres arables, cultures permanentes, prairies et pâturages permanents.

Source : IFA (2007) ; OCDE, Direction de l'environnement.

Figure 6.3 Densité du cheptel, 2005



a) Équivalence têtes d'ovins : fondée sur des coefficients d'équivalence en terme d'excréments : 1 cheval = 4.8 ovins ; 1 porc = 1 caprin = 1 ovin ; 1 volaille = 0.1 ovin ; 1 bovin = 6 ovins.

Source : FAO (2006), données FAOSTAT.

phytosanitaires (fongicides, herbicides et insecticides) étant concernés. Toutefois, *cette tendance à la baisse s'est inversée ces dernières années*, et l'intensité de l'utilisation des pesticides en Hongrie est aujourd'hui proche de la moyenne observée pour des pays européens membres de l'OCDE (figure 6.2). Il conviendrait donc de poursuivre les efforts déployés pour réduire la consommation de produits phytosanitaires en fixant des objectifs tenant compte de la toxicité des pesticides (et pas uniquement le volume des ventes). Il serait par ailleurs judicieux de procéder à une ré-homologation des produits phytosanitaires selon les normes de l'UE.

En 2002, la Hongrie a mis en place des *systèmes de gestion intégrée des cultures* dans le cadre de son Programme agro-environnemental national, en se fondant sur les pratiques et principes internationaux de lutte intégrée contre les ravageurs (LIR) et de l'Organisation internationale de lutte biologique et intégrée contre les animaux et plantes nuisibles (OILB). Il est indispensable d'accélérer l'adoption de la lutte intégrée contre les ravageurs, qui ne représente encore que 0.13 % de la superficie agricole totale de la Hongrie (OCDE, 2008). *L'agriculture biologique* a progressé, puisqu'elle est passée de 8 000 ha en 1995 (impliquant quelque 100 exploitations) à 104 000 ha en 2002 (soit près de 1 000 exploitations); en d'autres termes, l'agriculture biologique occupe près de 2 % de la superficie agricole de la Hongrie, taux supérieur à la moyenne de l'OCDE (1.5 %) mais inférieur à la moyenne de l'UE-15 (3.5 %) (OCDE, 2008). Si l'élevage biologique est demeuré peu important (83 exploitations en 2002), l'apiculture biologique s'est développée (près de 200 exploitations en 2002). La majeure partie (90 %) des produits biologiques hongrois est exportée (essentiellement vers l'Union européenne et la Suisse) sous forme non transformée. La Hongrie est le premier pays d'Europe centrale et orientale à avoir instauré un dispositif d'étiquetage pour les produits biologiques, lequel satisfait aux exigences de l'UE.

1.4 Eaux

Il n'est pas possible, tant que le système national de suivi n'est pas complètement établi, de quantifier précisément les tendances de la pollution des eaux de surface et des eaux souterraines par les nitrates, phosphates et pesticides d'origine agricole (chapitre 3). Néanmoins, d'après des enquêtes préliminaires sur la *pollution par les nitrates*⁷, la Hongrie a classé 47 % de son territoire en zone vulnérable aux nitrates (ZVN), conformément à la Directive Nitrates de l'UE (91/676/CEE). Les ZVN représentent 4.3 millions d'hectares, dont 2.8 millions correspondent à des terres agricoles (soit 45 % de la superficie agricole utilisée). La Hongrie met en œuvre la Directive Nitrates dans le cadre de quatre plans d'action; le premier a commencé en 2002. Le décret Nitrates, qui a pris effet en 2001, définit les bonnes pratiques agricoles applicables à la gestion des effluents d'élevage.

L'agriculture est responsable de 11 % seulement des prélèvements totaux d'eau (soit 600 millions m³). La *consommation d'eau par l'agriculture* a très sensiblement reculé au cours de la première moitié des années 90 (-54 % au cours de la période 1990-96) et a continué de baisser depuis lors, mais dans de moindres proportions (-16 % pour la période 2000-04). Seuls 25 à 30 % de la consommation d'eau à usage agricole sont destinés à l'irrigation, le reste allant essentiellement à l'alimentation des étangs de pisciculture.

1.5 Sols

L'érosion des sols reste un problème majeur pour l'agriculture hongroise. Quelque 25 % des terres agricoles (2.3 millions d'hectares) sont classées comme présentant un risque moyen à élevé d'érosion hydrique (soit plus de 20 tonnes/ha/an de perte de sols), cette proportion étant demeurée relativement stable depuis 1990 (OCDE, 2008). La part des terres agricoles soumises à un risque moyen à élevé d'érosion éolienne s'élève à 15 %. Malgré ces différents problèmes⁸, la Hongrie ne s'est guère mobilisée en faveur d'une amélioration de la gestion des sols agricoles. L'adoption de pratiques de conservation des sols est relativement rare, puisque 0.1 % seulement de la superficie agricole totale en bénéficie (OCDE, 2008). L'amélioration de la couverture du sol (en maintenant un couvert végétal pendant l'hiver, par exemple) ne fait pas partie des bonnes conditions agricoles et environnementales (BCAE). Les mesures relatives au boisement nouvellement arrêtées devraient protéger 13 millions de tonnes de sols fertiles contre l'érosion hydrique (la perte de sol s'élevant à l'heure actuelle à 100 millions de tonnes par an) et réduire l'érosion éolienne sur quelque 400 000 hectares situés dans les Grandes Plaines.

1.6 Biodiversité

Environ 9 % du territoire hongrois bénéficie de mesures de protection de la nature (chapitre 4). La moitié environ des zones protégées d'importance nationale sont des terres agricoles, qui représentent plus de 400 000 hectares. Il s'agit notamment de prairies et de pâturages (26 %), de terres arables (12 %), de terres retirées de la production agricole (11 %) et de vignobles (1 %) (tableau 4.5). Malheureusement, moins de 25 % des zones écologiquement sensibles (ZES) de la Hongrie⁹, soit environ 120 000 hectares, ont été pris en compte dans les zones agricoles bénéficiant de mesures de protection de la nature (ministère de l'Agriculture et du Développement rural, 2006). Il en résulte que *la protection de la nature sur les terres agricoles* tient davantage à une médiocre productivité agricole qu'à la valeur de ces terres pour la biodiversité. Or, cette situation ne va pas s'améliorer. En effet, le

degré de recoupement entre les zones écologiquement sensibles et le réseau Natura 2000 récemment mis en place¹⁰ se situe autour de 50 %.

La protection du râle des genêts et de la grande outarde, qui sont tous deux inscrits à l'annexe I de la Directive Oiseaux de l'UE, dépend de l'application de pratiques agricoles particulières (comme un fauchage deux fois par an au maximum). Les populations de ces deux oiseaux ont sensiblement diminué en Hongrie entre le milieu des années 70 et le début des années 80, le nombre de couples ayant chuté en-dessous de 1 500 et 1 000 respectivement. Selon les comptages réalisés au cours de ces dernières années, la population de grandes outardes se reconstitue lentement et se situe aujourd'hui aux alentours de 1 200 spécimens (encadré 4.1). Plus généralement, les *effectifs d'oiseaux vivant sur les terres agricoles* ont augmenté de 10 % en Hongrie entre 2000 et 2003 (OCDE, 2008).

En revanche, deux importantes espèces de gibier associées aux terres agricoles hongroises, en l'occurrence la perdrix grise et le lièvre brun, ont vu leur population décliner considérablement depuis le milieu des années 70, signe, entre autres, de l'intensification de l'agriculture (et de la disparition de prairies soumises à des pratiques de gestion traditionnelles). Il conviendrait donc de préciser les besoins spécifiques des populations de gibier vivant sur les terres agricoles et de définir en conséquence des mesures agro-environnementales adaptées (Báldi et Faragó, 2007).

L'un des principaux objectifs poursuivis par les *dispositifs agro-environnementaux* vise à accroître la biodiversité sur les terres agricoles. Néanmoins, ces dispositifs sont souvent appliqués sur des espaces restreints (comme les bordures des champs), et ils seraient donc bien plus efficaces pour accroître la biodiversité s'ils étaient appliqués à plus grande échelle. Une des pistes qui permettrait d'y parvenir pourrait consister à adopter un fonctionnement plus proche des systèmes traditionnels de zones protégées, avec des exploitations ou groupes d'exploitations pratiquant des méthodes de production extensives (Whittingham, 2007).

1.7 Boisement

Un « *plan de boisement* » national à long terme, lancé en 1996, estimait à 778 000 hectares les surfaces agricoles susceptibles d'être boisées sur le long terme (35-50 ans). L'application de ce plan sur cette superficie porterait le couvert forestier de la Hongrie au « *taux optimal* » de 27 %. Pour la période 2001-10, les autorités hongroises avaient prévu une superficie de boisement de 15 000 hectares par an, dont approximativement 80 % devaient être opérés sur des terres agricoles, conformément aux objectifs du Plan de développement rural national (PDRN). Un objectif similaire avait été fixé pour la période 1991-2000, qui prévoyait la création de nouvelles forêts

Encadré 6.1 Air, énergie, gaz à effet de serre et agriculture

Après une rapide décreue au cours des années qui ont suivi la transition vers une économie de marché, *la consommation énergétique des exploitations a continué de baisser pendant la période étudiée*, quoique à un rythme plus lent. Depuis 1998, la consommation énergétique des exploitations est fortement découplée de la production agricole (figure 6.1), malgré la persistance du recours aux équipements agricoles. Ce recul de la consommation des exploitations (-21 % entre 1998 et 2005) contraste avec la progression de la consommation énergétique finale totale de la Hongrie (+11 %), qui indique que la performance du pays est meilleure dans ce secteur que dans le reste de l'économie. L'agriculture représente 2.8 % de la consommation énergétique finale totale (soit 0.6 Mtep).

Les agriculteurs hongrois bénéficient toutefois d'*allègements fiscaux sur les carburants routiers*, ce qui a entraîné des transferts budgétaires de l'ordre de 20 milliards HUF par an depuis l'adhésion à l'UE en 2004. Ces allègements ont (dans une certaine mesure) masqué les hausses en termes réels des prix du pétrole brut, ce qui n'encourage pas à continuer d'améliorer l'efficacité énergétique du secteur.

Le secteur agricole est responsable de 98 % des *émissions totales d'ammoniac* (NH_3), dont l'essentiel provient des élevages. La Hongrie a réduit ses émissions de NH_3 de 121 000 tonnes en 1990 à 78 000 tonnes en 2005 et rempli ainsi ses engagements (pour 2010) au titre du Protocole de Göteborg (tableau 8.3). Cette réduction s'explique en très grande partie par une diminution continue du chargement en bétail. Les émissions de NH_3 ont progressé de 9 % au cours de la période considérée, ce qui correspond au même rythme que l'augmentation de la production agricole. Les charges critiques peuvent être dépassées dans certaines zones, même lorsque les objectifs de réduction des émissions fixés par le Protocole de Göteborg sont atteints. Il conviendrait donc de s'assurer que les charges critiques définies dans le protocole sont respectées.

En Hongrie, la part des *émissions de gaz à effet de serre* imputable à l'agriculture s'élève aujourd'hui à environ 13 % (contre 8 % pour la moyenne de l'OCDE). Ces émissions ont diminué de 51.6 % entre 1985-87 (période de base retenue pour la Hongrie dans le Protocole de Kyoto) et 2005 (tableau 8.2), essentiellement en raison d'une très forte réduction des émissions provenant des sols agricoles (hémioxyde d'azote principalement) et, dans une moindre mesure, d'une baisse continue des émissions résultant de la fermentation entérique (méthane) et de la gestion des effluents d'élevage (hémioxyde d'azote et méthane). Cette baisse de 9.62 millions de tonnes d'équivalent CO_2 (par rapport à la période 1985-87) dépasse largement l'engagement global pris par la Hongrie (d'ici 2010) dans le cadre du Protocole de Kyoto (-7.22 millions de tonnes au titre de l'utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie, ou UTCF). Les émissions de gaz à effet de serre ont reculé de 5.8 % sur la période étudiée (1988-2005), alors que la production agricole a augmenté de 9 %. La principale source d'émissions de gaz à effet de serre demeure les sols agricoles (bilan azoté) (64 %), suivis par la fermentation

Encadré 6.1 Air, énergie, gaz à effet de serre et agriculture (suite)

entérique des animaux d'élevage et la gestion du stockage des effluents d'élevage (17-18 % pour l'un comme pour l'autre).

En ce qui concerne les *substances appauvrissant la couche d'ozone*, après une élimination progressive depuis 1991 (année de référence pour le Protocole de Montréal), l'utilisation du bromure de méthyle est interdite en Hongrie depuis 2005, conformément à la réglementation de l'UE sur les substances appauvrissant la couche d'ozone (2037/2000/CE). La Hongrie n'a jamais cherché à bénéficier d'exemptions concernant ce produit, mais l'usage du bromure de méthyle pour les traitements de quarantaine et de pré-embarquement (communément appelés traitements QPS) reste autorisé.

sur 150 000 hectares. En 2000, cet objectif n'avait été réalisé qu'à hauteur de 44 % (soit 66 000 hectares) faute d'avoir pu régler en temps utile les problèmes de propriété foncière, ainsi qu'en raison de l'insuffisance des ressources financières. Entre 2000 et 2007, la superficie forestière de la Hongrie avait gagné 53 000 hectares (tableau 4.1), accroissement là encore inférieur (de 50 %) à l'objectif imparti.

Le *choix des essences plantées* a cependant sensiblement évolué¹¹. Alors qu'au cours de la période 1991-2000, la plupart des propriétaires privés préféraient recourir à des espèces à croissance rapide pour créer des forêts, la part des essences indigènes dans les boisements a significativement augmenté depuis lors (chapitre 4). Néanmoins, comme dans le cas des zones protégées, les boisements réalisés sur les terres agricoles n'ont pas été guidés au premier chef par un souci de protection de la nature ou de conservation des écosystèmes, mais ont surtout été opérés dans des régions où les terres agricoles étaient de médiocre qualité (ministère de l'Agriculture et du Développement rural, 2006).

2. Politique de l'agriculture et du développement rural

2.1 Principaux plans et programmes

Avant l'adhésion à l'UE

Entre 1999 et 2004, la Hongrie était éligible aux *trois instruments financiers de l'UE* destinés à l'aider à se préparer à l'adhésion, de même que les neuf autres pays qui ont adhéré à l'Union européenne le 1^{er} mai 2004. Il s'agissait de l'Instrument structurel de préadhésion (ISPA), précurseur du Fonds de cohésion (axé sur les transports et l'environnement), du Programme spécial d'adhésion pour l'agriculture et

le développement rural (SAPARD), qui visait à soutenir l'ajustement du secteur agricole et des zones rurales, et du Programme communautaire Pologne-Hongrie : assistance à la reconstruction économique (PHARE), qui concernait la cohésion économique et sociale, y compris la coopération transfrontière. L'Union européenne a également apporté une aide à travers des prêts consentis par la Banque européenne d'investissement, une assistance technique et une coopération administrative améliorée (jumelage).

Lancé en 2000 et couvrant la période 2000-06, le SAPARD met en œuvre le Règlement du Conseil (CE) n° 1268/1999 relatif à « une aide communautaire à des mesures de préadhésion en faveur de l'agriculture et du développement rural dans les pays candidats d'Europe centrale et orientale au cours de la période de préadhésion ». Les trois grands objectifs assignés au SAPARD étaient la protection de l'environnement, l'accroissement de la compétitivité du secteur agricole, et l'amélioration du développement rural. Toutefois, seuls 15 millions EUR ont été affectés à la protection de l'environnement sur ces sept années, 75 % de cette somme étant cofinancés par l'UE et 25 % par le budget national (ministère de l'Agriculture et du Développement rural, 2000). Ce montant représentait seulement 2.15 % du budget total du SAPARD et 4.27 % de l'enveloppe consacrée par l'UE au SAPARD. Les mesures agro-environnementales prévues par le SAPARD concernent l'agriculture biologique (27 % du budget), les exploitations pilotes (27 %), les pâturages extensifs (22 %), les vergers et vignobles (19 %) et les zones humides (5 %). Des paiements sont accordés aux agriculteurs appliquant des pratiques allant au-delà des bonnes pratiques agricoles, l'objectif étant de compenser le manque à gagner et les coûts supplémentaires supportés en leur offrant une incitation à hauteur de 20 %, conformément au Règlement du Conseil (CE) n° 1257/1999 concernant « le soutien au développement rural par le Fonds européen d'orientation et de garantie agricole (FEOGA) ». Ce soutien revêt la forme de paiements à la surface, dont les taux varient de 28 EUR/ha (pâturages extensifs) à 166 EUR/ha (vergers et vignobles), l'agriculture biologique ouvrant droit à un paiement de 75 EUR/ha et les zones humides de 82 EUR/ha. Trente exploitations pilotes ou de démonstration ont été mises en place à travers le pays dans 15 zones écologiquement sensibles, lesquelles pouvaient demander à bénéficier d'une aide maximum de 31 300 EUR par exploitation. Le SAPARD a pris fin avec l'adhésion à l'UE (c'est-à-dire à compter de mai 2004)¹².

Le *Programme agro-environnemental national* (PAEN), sous-programme du PNE I (1997-2002) (Programme national pour l'environnement), a été approuvé en 1999, mais sa mise en œuvre n'a débuté qu'en 2002. Ce programme avait pour ambition d'appliquer des mesures agro-environnementales dans des zones écologiquement sensibles représentant 500 000 ha répartis sur l'ensemble du pays. Le

PAEN encourage les pratiques respectueuses de l'environnement à travers l'octroi d'une aide fondée sur la superficie (gestion agro-environnementale, agriculture intégrée, agriculture biologique, gestion des pâturages, protection des zones humides). Il offre par ailleurs un soutien à la création d'exploitations agro-environnementales modèles.

Une enveloppe d'environ 9 millions EUR a été allouée au lancement du PAEN en 2002. En 2003, le montant total des demandes de subvention a atteint 23 millions EUR, mais le PAEN n'a pu y contribuer qu'à hauteur de 4 millions EUR. En 2003, les bénéficiaires du PAEN ayant souscrit à ce programme en 2002 se sont vus proposer soit d'opter à la fin de 2003 pour les dispositifs agro-environnementaux prévus par le PDRN, soit de rester dans le cadre du PAEN jusqu'à la fin de la période contractuelle de cinq ans. La majeure partie (plus de 90 %) des agriculteurs éligibles ont choisi une conversion au nouveau régime du PDRN cofinancé.

Depuis l'adhésion à l'UE

La Hongrie dans son ensemble est éligible au titre de l'Objectif 1 des *Fonds structurels de l'Union européenne*, dont la finalité est d'apporter un « soutien aux régions en retard de développement ». L'intégralité du territoire peut également prétendre à un soutien du *Fonds de cohésion de l'Union européenne* (1.13 milliard EUR pour la période 2002-04). La première période de programmation prévue par l'UE suite à l'adhésion était très courte (trois années), puisqu'elle couvrait les années 2004 à 2006¹³. La deuxième période de programmation de l'UE est plus longue (sept ans), puisqu'elle s'étend de 2007 à 2013.

La Hongrie ne dispose pas d'une *stratégie autonome en faveur de l'agriculture durable*. Les objectifs assignés à la politique agricole sont définis dans le Plan national de développement et sont mis en œuvre à travers des programmes spécifiques (tableau 6.1). Le *Plan de développement national 2004-06* (PDN) fixe trois objectifs clés à la politique de l'agriculture et du développement rural de la Hongrie, à savoir :

- améliorer la compétitivité de la production agricole et de l'agro-alimentaire ;
- assurer un développement de l'agriculture respectueux de l'environnement, rationaliser l'utilisation des terres ; et
- favoriser le réalignement des zones rurales (c'est-à-dire réduire les disparités les caractérisant).

Le *Programme opérationnel Agriculture et développement rural* (ARDOP) vise principalement à réaliser les premier et troisième objectifs mentionnés ci-dessus, tandis que le deuxième objectif relève du PDRN, qui comprend les mesures

d'accompagnement financées par la section Garantie du FEOGA. Le PDN prévoit une enveloppe de 1.2 milliard EUR¹⁴ pour « accroître la compétitivité du secteur agricole », ce qui représente 31 % du budget total alloué au PDN sur la période de trois ans considérée (République de Hongrie, 2003). Les deux tiers de ce montant (soit approximativement 800 millions EUR) devraient provenir de fonds privés, un quart (308 millions EUR) de l'UE et le reste (102 millions EUR) du budget central. Ainsi, 75 % des financements publics proviennent de l'UE (essentiellement du

Tableau 6.1 Programmes agricoles et de développement rural, budget alloué, 2004-06
(millions EUR)

	2004		2005		2006	
	Total	(%) UE ^a	Total	(%) UE ^a	Total	(%) UE ^a
Total	620	8	1 650	19	1 622	23
Développement sectoriel	361		530		475	
RPUS ^{b, c}	40		597		357	
PDRN ^d	7	83	200	87	250	79
Mesures de marché ^c	0		27		227	
ARDOP ^e	0		75	71	196	74
SAPARD ^f	59	76	120	77	35	83
Programme national en faveur des équidés	109		62		30	
Aides d'État	20		17		17	
Dépenses courantes et soutien au revenu	0		7		17	
Indemnisation pour pertes d'animaux	8		5		7	
Conservation des sols	4		4		4	
Activités forestières	6		2		3	
Sylviculture	0		0		2	
Gestion des pêches	3		2		2	
Programme national en faveur de l'apiculture	0		1	0	2	0
Sélection animale	1		1		1	
Gestion cynégétique	0		0		0.04	
Associations d'agriculteurs	1		0		0	

a) Part du budget total cofinancée par l'UE.

b) Régime de paiement unique par exploitation.

c) Financé directement par le Trésor.

d) Plan de développement rural national.

e) Programme opérationnel – Agriculture et développement rural.

f) Programme spécial d'adhésion pour l'agriculture et le développement rural.

Source : Ministère de l'Agriculture et du Développement rural.

FEOGA). D'autres mesures prévues par le Programme opérationnel Agriculture et Développement rural seront entièrement financées sur le budget national : amélioration des services de base en faveur de l'économie et de la population rurales ; diversification des activités économiques en zone rurale ; rénovation et aménagement de villages, et protection et conservation du patrimoine rural.

Le PDRN 2004-06 répond aux trois objectifs clés du PDN, et plus particulièrement au deuxième. Le PDRN est doté d'un budget de 754 millions EUR¹⁵ sur la période de trois ans considérée, dont 80 % proviennent de l'UE (ministère de l'Agriculture et du Développement rural, 2006). Cette aide correspond à une indemnisation pour le manque à gagner et les coûts supportés. Une grande partie (60 %) du budget du PDRN est absorbée par des paiements agro-environnementaux (tableau 6.2). Le plan s'applique dans des conditions identiques à l'ensemble du

Tableau 6.2 **Plan national de développement rural**, prévisions de dépenses, 2004-06
(millions EUR)

	Total	Contribution UE	
		(millions EUR)	(%) ^a
Budget total	754	602	80
Sauvegarde et amélioration de l'environnement			
Paiements agro-environnementaux	451	361	80
Respect des normes (par exemple : nitrates, bien-être animal)	25	20	80
Conversion de la production pour mieux répondre aux conditions écologiques et marchandes			
Boisement	80	64	80
Amélioration de la viabilité économique des exploitations			
Exploitations de semi-subsistance	3.5	2.8	80
Groupements de producteurs	28	23	80
Compléments aux paiements directs ^b	94	75	80
Maintien de l'agriculture dans toutes les zones rurales			
Paiements aux régions défavorisées	15	12	80
Autres			
Assistance technique	38	30	80
Fonds de pré-adhésion subsistants ^c	20	15	75

a) Part du budget total cofinancée par l'UE.

b) Paiements complémentaires.

c) Règlement du Conseil (CE) n° 1268/1999 relatif à une aide communautaire à des mesures de pré-adhésion en faveur de l'agriculture.

Source : Ministère de l'Agriculture et du Développement rural.

territoire de la Hongrie, à l'exception des zones écologiquement sensibles et des zones défavorisées.

Aux termes du PDRN, les *paiements agro-environnementaux* (PAE) représentent des incitations contractuelles destinées à encourager l'application de méthodes respectueuses de l'environnement pour une période d'au moins cinq ans et, en principe, ne dépassant pas dix ans (20 ans dans le cas d'un gel des terres). Ces paiements ont pour objectif d'encourager les méthodes de production agricole « adaptées aux conditions environnementales/agricoles locales » (premier niveau d'entrée proposé par le programme); la lutte intégrée contre les ravageurs des cultures; l'agriculture biologique; et l'agriculture à faible niveau d'intrants pour protéger la biodiversité dans les zones écologiquement sensibles. Les agriculteurs bénéficient aussi d'un soutien pour protéger l'environnement, sauvegarder l'espace rural et préserver le potentiel touristique des *zones défavorisées* (880 000 hectares, soit 14 % de la superficie agricole utilisée), autrement dit ces mesures concernent des terres à faible productivité, dont les potentialités ne peuvent être améliorées sauf au prix d'investissements considérables et qui conviennent essentiellement à l'élevage extensif. Le PDRN aide à *satisfaire aux normes* relatives au stockage des effluents d'élevage dans les zones vulnérables aux nitrates, au bien-être animal et à l'hygiène des animaux. Les paiements sont dans ce cas accordés au fur et à mesure des dépôts de demandes. Le *boisement des terres agricoles* a pour objectif d'accroître la couverture forestière (et les services environnementaux associés) et de préserver le patrimoine naturel et paysager (en implantant, par exemple, des forêts proches des peuplements naturels et en développant le tourisme rural) tout en accroissant l'offre énergétique issue du bois (grâce à une gestion durable des forêts). Le PDRN a ainsi financé 9 000 hectares en 2004, 10 000 hectares en 2005 et 11 000 hectares en 2006. Sont par ailleurs accordées des aides à la plantation et à l'entretien des boisements sur une période de cinq ans, qui comprennent également une prime pour perte de revenu s'étendant sur une période de 10 (conifères) à 20 ans (feuillus).

Une somme forfaitaire annuelle de 1 000 EUR par exploitation (sur cinq ans) est censée aider les *exploitations de semi-subsistance* (disposant d'une superficie de terres arables comprise entre 5 et 10 hectares ou élevant une à cinq vaches) à opérer leurs choix de production en tenant compte des lois du marché. Il existe en Hongrie 43 000 exploitations de semi-subsistance, qui représentent 20 % des entreprises agricoles individuelles. Le PDRN cherche à toucher 13 000 de ces exploitations. Il apporte également un soutien à la création de *groupements ou associations de producteurs*, l'objectif étant de créer des économies d'échelle et, par voie de conséquence, d'améliorer l'efficacité et la compétitivité des agriculteurs individuels. Le PDRN offre des *compléments aux paiements directs* accordés dans le cadre du Régime de paiement unique par exploitation.

Conformément au Règlement du Conseil no 1698/2005/CE concernant le soutien au développement rural par le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) (récemment créé), la Hongrie a engagé une *Stratégie nationale de développement rural* (SNDR) pour la période 2007-13 ayant pour but de définir un cadre de travail pour « développer l'agriculture et confirmer les valeurs et l'économie des zones rurales ». Les six volets du PDRN (agroenvironnement, zones défavorisées, respect des normes, boisement, exploitations de semi-subsistance et groupements de producteurs) sont réunis dans cette nouvelle stratégie, qui a été dotée d'un budget de 5.2 milliards EUR sur la période de sept années visée, soit environ 700 à 800 millions EUR par an (contre 400 millions par an au total pour le Programme opérationnel Agriculture et Développement rural et le PDRN pour la période 2004-06). La Stratégie nationale de développement rural est notamment axée sur l'amélioration de la compétitivité et la promotion de l'ajustement structurel (45-55 % du budget), l'innovation et l'orientation par le marché (30-37 %), la protection de l'environnement (10-14 %), le développement rural (5-6 %) et le développement local (3-4 %) (Nagy, 2006). Par rapport aux années précédentes, les dépenses budgétaires qu'il est prévu de consacrer aux mesures agro-environnementales pour la période 2007-13 sont donc minorées (70 à 100 millions EUR par an au titre de la SNDR contre environ 150 millions EUR par an en 2005 et 2006).

2.2 Mesures gouvernementales

Depuis l'adhésion de la Hongrie à l'UE en 2004, le soutien communautaire a sensiblement augmenté¹⁶ et représente aujourd'hui plus de 30 % des dépenses budgétaires totales consacrées à l'agriculture (tableau 6.3). L'élément majeur de la réforme de la Politique agricole commune (PAC) de 2003 est l'introduction d'un paiement unique, qui n'impose pas à ses bénéficiaires de produire. En Hongrie, celle-ci s'est traduite par l'adoption, immédiatement après l'adhésion, du *régime de paiement unique à la surface* (RPUS), qui prévoit que chaque hectare éligible ouvre droit au versement d'un montant identique, appelé paiement du régime de paiement unique (RPU)¹⁷. Les montants fixés pour ces paiements, qui correspondaient en 2004 à 25 % du niveau communautaire, augmentent progressivement pour atteindre 100 % en 2013. Des paiements directs nationaux venant s'y ajouter (« paiements complémentaires ») sont versés sur fonds publics sous la forme de paiements à la surface pour les cultures et de paiements par tête de bétail pour la viande bovine et la viande ovine, ainsi que des paiements par tonne pour le lait. Les paiements uniques représentent approximativement la moitié du total des paiements versés aux producteurs (54 % en 2005, 47 % en 2006), mais la part des paiements complémentaires progresse sensiblement (16 % en 2005, 36 % en 2006). Le RPUS s'appliquera jusqu'en 2010, année à partir de laquelle les paiements seront

Tableau 6.3 **Transferts budgétaires effectifs aux agriculteurs hongrois^a, 2004-06**
(millions EUR)

	2004		2005		2006	
	Total	(%) UE ^a	Total	(%) UE ^b	Total	(%) UE ^b
Paiements aux producteurs ^c	412	5	653	32	948	31
Paiements au titre de l'utilisation d'intrants	396	5	383	22	399	32
dont :						
Amélioration génétique	10		16		40	
Amélioration des sols (chaulage)	3		1		2	
Subventions au titre des assurances	10		0		0	
Allègements des taxes sur les carburants	75		82		78	
Achat d'intrants variables	76		95		67	
Aide à l'emploi agricole	17		0		3	
Investissements dans les exploitations agricoles	27	75	104	75	136	75
Installation des jeunes agriculteurs	2		1	12	4	67
Autres subventions en capital	83		32		6	
Respect des normes (par exemple : nitrates, bien-être animal)	0		1	80	4	80
Restructuration des vignobles	32		23		19	
Irrigation	4		3	8	0	
Drainage	0		0.3	9	0	
Prévention et lutte contre les catastrophes naturelles	1		0		7	
Lutte contre les ravageurs et maladies	51		16		7	12
Assistance technique	2	8	8	61	27	77
Paiements imposant une production	15		258	46	503	26
dont :						
Paiements par tête de bétail	0		3		61	
Paiements à la surface	1		101		279	
Paiements au titre des calamités	8		5		0	
Paiements agro-environnementaux	6		143	80	161	80
Paiements aux zones défavorisées	0		6	80	2	80
Paiements selon des critères non liés à des produits de base	0		12	80	46	67
dont :						
Boisement	0		12	80	26	80
Retrait permanent de zones viticoles	0		0		20	50
Services généraux	232	17	417	17	274	33
Recherche	19		26		14	
Établissements d'enseignement agricole	18		21	1	16	5

Tableau 6.3 **Transferts budgétaires effectifs aux agriculteurs hongrois^a, 2004-06 (suite)**
(millions EUR)

	2004		2005		2006	
	Total	(%) UE ^a	Total	(%) UE ^b	Total	(%) UE ^b
Services d'inspection	92		251		103	
Investissements dans les infrastructures	34	36	3		37	65
Développement des zones rurales	16	73	48	77	30	74
Commercialisation et promotion	47	31	53	61	63	67
Divers	7		17		11	
Total	644	9	1 070	26	1 222	31

a) À l'exclusion du soutien des prix du marché passant par des mesures de protection à la frontière dans le cadre de la Politique agricole commune de l'UE.

b) Part du budget total cofinancée par l'UE (par le biais des programmes ARDOP et PNDR).

c) Y compris les paiements au titre du régime de paiement unique (RPU) et leurs « paiements complémentaires » provenant de fonds nationaux.

Source : Base de données des ESP de l'OCDE.

déterminés en fonction des droits antérieurs (au niveau de l'exploitation ou au niveau régional), comme cela est déjà le cas dans 15 pays.

Depuis l'adhésion du pays à l'UE, la *politique de soutien aux producteurs hongrois est passée de paiements fondés sur l'utilisation d'intrants à des paiements imposant une production* (qui comprennent les paiements uniques et leurs paiements complémentaires), sans pour autant diminuer le soutien accordé au titre des intrants. Alors même que les paiements imposant une production comprennent les paiements uniques versés de manière uniforme indépendamment de la production pratiquée, les paiements complémentaires peuvent avoir des effets de distorsion sur la production des produits de base et, de ce fait, inciter les agriculteurs à opérer leurs choix en fonction de la production et non de critères environnementaux (comme la qualité du sol, l'accès à l'eau, le caractère inondable de la zone concernée, ou la conservation des écosystèmes). De plus, dans la mesure où les agriculteurs comptent sur les paiements complémentaires pour suppléer aux paiements à la surface et par tête de bétail, les fonds disponibles pour d'autres paiements susceptibles de moins fausser la production s'en trouvent réduits d'autant.

Pour être plus précis, le montant des paiements au titre de l'utilisation d'intrants est demeuré relativement stable, mais la part qu'ils représentent dans les paiements

totaux versés aux producteurs a sensiblement reculé (de 96 % en 2004 à 42 % en 2006). Les paiements fondés sur l'utilisation d'intrants comprennent essentiellement des subventions aux intrants variables (notamment des allègements des taxes sur les carburants) et à la formation de capital fixe. Le montant des paiements imposant une production a considérablement augmenté par rapport aux paiements totaux en termes absolus comme en termes relatifs (puisque'ils sont passés de 4 % en 2004 à 53 % en 2006). Il s'agit principalement de paiements à la surface et, dans une moindre mesure, de paiements agro-environnementaux. La conversion de terres agricoles en surfaces forestières (boisements) gagne en importance, même si elle demeure marginale au niveau budgétaire (3 % des paiements totaux versés en 2006) et de portée limitée (les superficies concernées sont sélectionnées en raison de leur faible productivité agricole, l'objectif principal étant de lutter contre l'érosion du sol). En 2006, la majeure partie des transferts budgétaires aux agriculteurs hongrois provenait de paiements à la surface (23 %), de paiements agro-environnementaux (13 %) et d'investissements dans les exploitations agricoles (11 %) (tableau 6.3).

Les paiements effectués selon des critères non liés à des produits de base (production facultative) sont demeurés marginaux. Cette situation devrait évoluer à partir de 2010, lorsque les paiements uniques (et leurs paiements complémentaires) seront abandonnés au profit de *paiements au titre des droits antérieurs* (dans le cadre de la réforme de la PAC). Ces derniers étant indépendants de la production, ils créent logiquement moins de distorsions (de la production de denrées agricoles) que les paiements à surface et par tête de bétail. Tout comme les paiements de soutien au revenu, ils sont versés tous les ans et calculés sur la base des sommes perçues au cours d'une période de référence et du nombre d'hectares ouvrant droit à ces paiements. Les agriculteurs sont libres de décider de ce qu'ils souhaitent produire.

À compter de 2009, tous les paiements directs accordés en Hongrie seront soumis au respect, par les agriculteurs, des exigences réglementaires définies en matière de gestion conformément à 19 directives et règlements de l'UE portant sur la protection de l'environnement, la santé des plantes et des animaux, et le bien-être animal (*écoconditionnalité*). Jusqu'ici, les agriculteurs hongrois sont seulement tenus de maintenir leurs terres dans de bonnes conditions agricoles et environnementales (BCAE) en application des normes nationales. On ne peut toutefois pas s'attendre à ce que l'écoconditionnalité permette de réaliser autant, du point de vue de ses deux objectifs (soutien au revenu agricole et résultats environnementaux), que ne le feraient deux mesures ciblant séparément chacun de ces objectifs (OCDE, 2007b). En premier lieu, la réduction progressive du soutien direct prévue par la réforme des politiques¹⁸, les coûts de mise en conformité étant constants ou en augmentation, mènera jusqu'à un point où les agriculteurs commenceront à sortir du dispositif d'écoconditionnalité. En deuxième lieu, l'objectif environnemental n'est pas

nécessairement réalisé sans conséquences financières pour l'objectif de soutien au revenu, sauf si les conditions environnementales à respecter sont très limitées. En troisième lieu, les coûts de mise en conformité (qui sont fonction des considérations agro-écologiques locales) réduisent de manière inégale l'avantage net découlant du soutien au revenu, ce qui crée des problèmes d'équité.

Outre les paiements aux producteurs individuels, un soutien est accordé aux *services d'intérêt général à l'ensemble du secteur agricole*. En 2006, l'essentiel du soutien est allé aux services d'inspection (40 %), à la commercialisation et à la promotion (23 %), notamment par le biais des groupements de producteurs, aux infrastructures (13 %) et au développement des zones rurales (11 %), en particulier l'aide aux exploitations de semi-subsistance et le programme LEADER de l'UE. La recherche et la formation ont également bénéficié d'un soutien. Globalement, les dépenses budgétaires consacrées aux services d'intérêt général n'ont pas augmenté substantiellement depuis l'adhésion en dépit de l'accroissement des fonds communautaires disponibles, d'où une opportunité manquée de mieux aider le secteur agricole à créer des capacités dans le domaine de la gestion de l'environnement, indépendamment des incidences sur la production agricole.

Dans l'ensemble, la Hongrie a été à même de *dépenser moins de 60 % des fonds de l'UE dédiés à l'agriculture auxquels elle était éligible* au cours de la période 2004-06, soit 522 millions EUR sur les 910 millions EUR affectés (602 millions EUR provenant du PDRN, auxquels s'ajoutent 308 millions EUR provenant du Programme opérationnel Agriculture et Développement rural)¹⁹. Ce constat témoigne avant tout de l'austérité budgétaire prévalant en Hongrie et des difficultés qu'elle rencontre pour le cofinancement par le budget national.

Notes

1. Les performances de la Hongrie concernant l'air, l'énergie et le climat sont présentées dans l'encadré 6.1.
2. Avant l'adhésion, les chercheurs hongrois craignaient que l'intensification de la production agricole sous l'effet de l'augmentation du soutien accordé par l'UE n'accroisse les pressions sur l'environnement de la Hongrie.
3. Les subventions aux engrais ont été supprimées en 1990.
4. Au cours de la période 2002-04, la moyenne pour la zone de l'OCDE s'élevait à 77 kg/ha de terres agricoles, celle de la République tchèque à 70 kg/ha, celle de la Pologne à 48 kg/ha et celle de la Slovaquie à 46 kg/ha (OCDE, 2008).
5. La Hongrie est le seul pays de l'OCDE dont le bilan du phosphore est négatif.
6. Contrairement aux engrais azotés, les engrais phosphatés n'ont aucun effet immédiat sur les rendements.
7. La pollution des eaux souterraines par les nitrates s'explique essentiellement par les mauvaises conditions de stockage des effluents dans les grandes exploitations d'élevage.
8. L'érosion des sols fait chuter la productivité agricole et détériore les environnements aquatiques.
9. Également appelées « Zones à haute valeur de naturalité » ou « Zones naturelles sensibles ».
10. Le réseau Natura 2000 de la Hongrie, qui a été récemment ajouté à la liste Natura 2000 de l'UE, représente 1 968 000 ha, soit 21 % du territoire de ce pays (chapitre 4).
11. Le Programme national de boisement, engagé en 1997, recommande la plantation de « forêts indigènes proches des peuplements naturels ».
12. Les fonds affectés au SAPARD ont toutefois continué d'être utilisés en 2005 et 2006 pour financer les projets engagés avant cette date.
13. Le Document unique de programmation (DOCUP) de l'UE contient la stratégie et les priorités d'action prévues au titre de l'Objectif 1 des Fonds structurels pour la période considérée.
14. En euros aux prix 1999.
15. Convertis à l'aide des taux de change.
16. Dans le cadre de la Politique agricole commune de l'UE, la Hongrie a pleinement mis en œuvre depuis 2004 les mesures de protection à la frontière, tandis que les aides directes de l'UE sont introduites progressivement (OCDE, 2007a).
17. Ce paiement est parfois appelé « paiement unique par exploitation ».
18. Dans le cadre de la réforme de la PAC de 2003, tous les paiements directs (à l'échelle de l'UE), qu'ils soient ou non couplés, doivent être réduits de 3 % en 2005, 4 % en 2006 et 5 % à partir de 2007, exception faite des paiements directs inférieurs à 5 000 EUR par exploitation.
19. Compte non tenu des 4 millions EUR au titre de l'Instrument financier d'orientation de la pêche (IFOP).

Sources principales

Les sources utilisées dans ce chapitre sont des documents produits par les autorités nationales, par l'OCDE et par d'autres entités. Voir également la liste des sites Internet en fin de rapport.

Báldi A. et S. Faragó (2007), « Long-term Changes of Farmland Game Populations in a Post-Socialist Country (Hungary) », *Agriculture, Ecosystems and Environment*, vol. 118, numéros 1-4, janvier.

FVM (ministère de l'Agriculture et du Développement rural) (2000), *The SAPARD Plan of Hungary 2000-06*, août 2000, version 5, Budapest.

FVM (2006), *National Rural Development Plan for the EAGGF Guarantee Section Measures 2004-06*, Plan modifié par la Décision de la Commission C (2006)7301 du 29 décembre.

Nagy, S. (2006), « The Rural Development Policy in the European Union and in Hungary », Actes de la Première conférence internationale sur l'agriculture et le développement rural, Topusko, Croatie, 23-25 novembre 2006, *Journal of Central European Agriculture*, vol. 7, n° 3.

OCDE (2007a), *Politiques agricoles des pays de l'OCDE : Suivi et évaluation*, OCDE, Paris.

OCDE (2007b), « L'écoconditionnalité : Concept, conception et cohérence avec les autres mesures publiques », Groupe de travail mixte sur l'agriculture et l'environnement, COM/TAD/CA/ENV/EPOC(2007)3, OCDE, Paris.

OCDE (2008), *Indicateurs environnementaux pour l'agriculture*, volume 4, OCDE, Paris.

République de Hongrie (2003), *Hungarian National Development Plan 2004-06*, Cabinet du Premier ministre, Bureau du Plan de développement national et des Fonds européens, 28 mars 2003, Budapest.

TFIAM et CIAM (2007), « Review of the Gothenburg Protocol », document de référence pour le document de la CEE-ONU *Examen du Protocole de Göteborg de 1999*, Organe exécutif de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance (2007), ECE/EB.AIR/WG.5/87, établi par la TFIAM (Task Force on Integrated Assessment Modelling) et le CIAM (Centre d'évaluation intégrée et de modélisation de l'EMEP), rapport du CIAM 1/2007.

Whittingham, M.J. (2007), « Will Agri-Environment Schemes Deliver Substantial Biodiversity Gain, and If Not Why Not? », *Journal of Applied Ecology*, vol. 44, numéro 1, février.

RÉFÉRENCES

- I.A Données sur l'environnement
- I.B Données économiques
- I.C Données sociales
- II.A Liste d'accords multilatéraux (mondiaux)
- II.B Liste d'accords multilatéraux (régionaux)
- III. Abréviations
- IV. Contexte physique
- V. Sites Internet liés à l'environnement

I.A: DONNÉES SUR L'ENVIRONNEMENT (1)

	CAN	MEX	USA	JPN	KOR	AUS	NZL	AUT	BEL	CZE	DNK	
SOLS												
Superficie totale (1000 km ²)	9971	1958	9629	378	100	7713	270	84	31	79	43	
Principales zones protégées (% de la superficie totale)	2	8.7	9.2	25.1	17.0	9.6	18.5	32.4	28.0	3.4	15.8	11.1
Utilisation d'engrais azotés (t/km ² de terre agricole)		2.5	1.2	2.7	9.0	20.1	0.2	2.6	2.9	10.7	6.9	7.8
Utilisation de pesticides (t/km ² de terre agricole)		0.06	0.04	0.08	1.24	1.20	-	0.02	0.09	0.69	0.10	0.11
Densité des cheptels (eq. tête d'ovins/km ² de terre agricole)		192	256	191	1011	1560	62	685	492	1790	287	912
FORÊTS												
Superficie des forêts (% des terres)		45.3	33.9	32.6	68.9	63.8	21.4	34.7	41.6	22.4	34.1	12.7
Utilisation des ressources forestières (récoltes/croissance)		0.4	0.2	0.6	0.4	0.1	0.6	..	0.7	0.9	0.7	0.7
Importations de bois tropicaux (USD/hab.)	3	1.6	0.2	2.1	10.7	6.1	4.0	3.4	0.4	24.2	0.3	3.8
ESPECES MENACÉES												
Mammifères (% des espèces connues)		20.3	31.8	16.8	23.3	11.4	23.8	18.0	22.0	30.5	20.0	22.0
Oiseaux (% des espèces connues)		9.8	16.2	11.7	13.1	6.3	13.0	21.0	27.7	28.1	50.0	16.3
Poissons (% des espèces connues)		29.6	27.6	31.7	36.0	8.9	1.0	10.0	50.6	23.8	41.5	15.8
EAU												
Prélèvements d'eau (% du volume brut annuel disponible)		1.5	15.9	19.2	20.4	36.2	4.8	1.7	5.0	32.5	12.7	4.1
Traitement public des eaux usées (% de population desservie)		72	35	71	67	79	..	80	86	46	71	88
Prises de poissons (% des prises mondiales)		1.2	1.4	5.3	4.7	1.7	0.2	0.6	-	-	-	1.1
AIR												
Émissions d'oxydes de soufre (kg/hab.)		64.0	25.9	44.8	5.9	8.5	123.6	20.4	3.2	13.8	21.4	4.0
(kg/1000 USD PIB)	4	2.1	2.9	1.2	0.2	0.4	4.2	0.9	0.1	0.5	1.2	0.1
variation en % (1990-2005)		-34	-3	-37	-24	-50	58	54	-64	-60	-88	-88
Émissions d'oxydes d'azote (kg/hab.)		73.6	14.0	57.3	15.0	27.1	78.0	39.6	27.3	25.6	27.2	34.3
(kg/1000 USD PIB)	4	2.4	1.6	1.5	0.6	1.4	2.7	1.7	0.9	0.9	1.5	1.1
variation en % (1990-2005)		-1	14	-26	-6	5.0	25	58	7	-26	-63	-32
Émissions de dioxyde de carbone (t/hab.)	5	17.0	3.7	19.6	9.5	9.3	18.5	8.5	9.4	10.7	11.6	8.8
(t./1000 USD PIB)	4	0.55	0.40	0.53	0.35	0.47	0.63	0.37	0.31	0.38	0.64	0.29
variation en % (1990-2005)		28	33	20	15	98	45	63	34	3	-23	-6
PRODUCTION DE DÉCHETS												
Déchets industriels (kg/1000 USD PIB)	4, 6	40	40	20	10	..	50	30	10
Déchets municipaux (kg/hab.)	7	420	340	750	400	380	690	400	560	460	290	740
Déchets nucléaires (t./Mtep de ATEP)	8	6.2	0.1	1.0	1.5	3.2	-	-	-	2.2	1.7	-

.. non disponible. - nul ou négligeable.

1) Les données se rapportent à la dernière année disponible. Elles comprennent des chiffres provisoires et des estimations du Secrétariat.

Les totaux partiels sont soulignés. Les variations de définition peuvent limiter la comparabilité entre les pays.

2) Catégories I à VI de l'UICN et zones protégées sans catégorie UICN assignée; les classifications nationales peuvent être différentes.

3) Importations totales de liège et de bois en provenance des pays tropicaux non-OCDE.

4) PIB aux prix et parités de pouvoir d'achat de 2000.

Source: Compendium de données OCDE sur l'environnement.

OCDE EPE / DEUXIÈME CYCLE

FIN	FRA	DEU	GRC	HUN	ISL	IRL	ITA	LUX	NLD	NOR	POL	PRT	SLO	ESP	SWE	CHE	TUR	UKD*	OCDE*
338	549	357	132	93	103	70	301	3	42	324	313	92	49	506	450	41	779	245	35042
9.1	13.3	31.5	5.2	8.9	9.5	1.2	19.0	17.1	18.9	6.4	29.0	8.5	25.2	9.5	9.5	28.7	4.3	30.1	16.4
5.9	7.6	10.4	2.9	5.8	0.7	7.9	5.2	-	13.8	10.1	4.8	2.3	3.7	3.5	5.2	3.6	3.6	6.3	2.2
0.06	0.27	0.17	0.12	0.17	-	0.05	0.58	0.33	0.41	0.08	0.06	0.40	0.16	0.14	0.05	0.10	0.06	<i>0.21</i>	<i>0.07</i>
290	514	689	245	207	65	1139	488	4351	2142	845	315	498	226	339	409	794	290	<i>674</i>	208
75.5	31.6	30.2	22.8	19.5	1.3	9.4	23.3	34.5	9.5	39.2	30.0	36.9	41.6	33.3	73.5	30.8	27.0	11.6	34.4
0.7	0.6	0.5	0.6	0.5	-	0.7	0.5	0.5	0.6	0.5	0.6	0.8	0.5	0.5	0.7	0.8	0.5	0.6	<u>0.6</u>
1.4	6.8	1.8	2.7	0.1	2.8	11.2	7.2	-	15.6	3.6	0.3	17.6	0.1	6.2	2.2	0.6	0.5	2.7	4.0
10.8	19.0	37.9	37.8	37.8	-	1.8	40.7	51.6	18.6	13.7	13.5	26.2	21.7	13.3	18.3	32.9	14.3	<i>15.8</i>	..
13.3	19.2	27.3	1.9	14.5	44.0	5.4	18.4	23.1	21.6	16.1	7.8	38.1	14.0	26.9	17.5	36.4	3.7	<i>16.2</i>	..
11.8	36.1	68.2	26.2	43.2	-	23.1	35.1	27.9	22.1	9.4	21.0	62.9	24.1	51.4	10.9	38.9	11.1	<i>11.1</i>	..
2.1	17.5	18.9	12.1	4.8	0.1	2.3	44.0	3.3	10.0	0.9	18.3	12.0	1.3	33.3	1.5	4.7	19.1	<i>22.4</i>	<i>11.5</i>
81	79	93	56	60	50	70	69	95	99	76	59	60	52	55	85	97	42	<i>98</i>	<u>68</u>
0.1	0.7	0.3	0.1	-	1.9	0.3	0.3	-	0.6	2.7	0.2	0.2	-	0.9	0.3	-	0.5	0.7	26.2
13.0	7.6	6.8	49.1	12.8	27.5	17.0	7.1	6.3	3.8	5.2	33.2	20.7	16.5	28.9	4.4	2.3	26.9	11.8	25.7
0.4	0.3	0.3	2.2	0.8	0.8	0.5	0.3	0.1	0.1	0.1	2.7	1.1	1.2	1.3	0.1	0.1	3.4	0.4	1.0
-73	-65	-90	16	-87	12	-62	-77	-80	-67	-54	-61	-31	-84	-42	-63	-59	28	-81	-45
33.5	19.8	17.5	29.9	20.1	94.0	28.0	19.0	30.3	21.1	42.6	21.3	24.6	18.1	35.1	22.7	11.5	15.0	27.1	32.1
1.1	0.7	0.7	1.3	1.3	2.8	0.8	0.7	0.5	0.7	1.1	1.7	1.3	1.3	1.5	0.8	0.4	1.9	1.0	1.2
-40	-34	-50	19	-15	1	-5	-43	-39	-38	-7	-49	4	-55	22	-35	-47	66	-45	-22
10.6	6.4	9.9	8.6	5.7	7.5	10.6	7.7	24.9	11.2	8.0	7.8	6.0	7.1	7.9	5.6	6.0	3.0	8.8	11.0
0.36	0.23	0.38	0.39	0.37	0.22	0.31	0.30	0.42	0.38	0.20	0.62	0.32	0.52	0.34	0.19	0.19	0.39	0.31	0.43
1	9	-16	36	-18	16	42	14	8	16	29	-15	59	-33	65	-4	9	70	-5	16
110	50	20	..	30	10	40	20	30	40	20	120	50	130	30	110	-	30	30	50
470	540	600	440	470	520	740	540	710	620	760	250	470	270	650	480	650	430	580	560
1.9	4.2	1.2	-	1.7	-	-	-	-	0.1	-	-	-	3.0	1.2	4.1	1.9	-	1.0	1.5

UKD: pesticides et esp. protégées: Grande Bretagne; prélèv. d'eau et trait. public des eaux usées: Angleterre et Pays de Galles.

5) CO₂ dû à l'utilisation d'énergie uniquement; approche sectorielle; les soutages marins et aéronautiques internationaux sont exclus.

6) Déchets en provenance des industries manufacturières.

7) CAN, NZL: déchets des ménages uniquement.

8) Combustibles irradiés produits dans les centrales nucléaires, en tonnes de métal lourd, par millions de tonnes équivalent pétrole d'approvisionnement total en énergie primaire.

I.B: DONNÉES ÉCONOMIQUES (1)

	CAN	MEX	USA	JPN	KOR	AUS	NZL	AUT	BEL	CZE	DNK
PRODUIT INTÉRIEUR BRUT											
PIB, 2006 (milliards USD aux prix et PPA 2000)	1017	1028	11319	3537	1008	611	96	255	304	195	170
variation en % (1990-2006)	55.4	60.9	59.1	23.3	136.7	68.4	62.4	42.6	37.6	31.5	43.0
par habitant, 2006 (1000 USD/hab.)	31.2	9.8	37.8	27.7	20.9	29.7	23.3	30.8	29.0	19.1	31.3
Exportations, 2006 (% du GDP)	36.3	31.9	11.1	16.1	43.2	20.9	29.3	56.3	87.5	76.3	52.0
INDUSTRIE 2											
Valeur ajoutée dans l'industrie (% du PIB)	32	27	23	31	43	26	25	32	27	40	27
Production industrielle: variation en % (1990-2005)	46.7	51.3	55.9	3.2	210.9	30.5	29.5	70.1	21.0	11.8	38.3
AGRICULTURE											
Valeur ajoutée dans l'agriculture (% du PIB)	3	3	4	2	1	4	4	7	2	1	4
Production agricole: variation en % (1990-2005)	25.6	41.5	27.6	-12.3	19.3	25.4	47.9	9.9	13.0	..	0.7
Cheptel, 2005 (million éq. têtes d'ovins)	118	275	787	53	30	283	99	17	25	12	24
ÉNERGIE											
Approvisionnement total, 2005 (Mtep)	272	177	2340	530	214	122	17	34	57	45	20
variation en % (1990-2005)	29.9	42.0	21.4	19.3	128.9	39.3	22.9	37.1	15.2	-7.7	9.6
Intensité énergétique, 2005 (tep/1000 USD PIB)	0.27	0.18	0.21	0.15	0.22	0.20	0.18	0.14	0.19	0.25	0.12
variation en % (1990-2005)	-14.1	-7.5	-21.5	-1.2	1.5	-15.3	-22.9	-0.8	-13.8	-25.3	-20.7
Structure de l'approvisionnement en énergie, 2005 (%)	4										
Combustibles solides	10.2	4.9	23.8	21.1	23.1	44.5	11.9	11.9	9.1	43.6	19.1
Pétrole	35.5	58.8	40.8	47.4	45.0	31.1	40.4	42.5	40.7	21.6	42.1
Gaz	29.4	25.0	21.8	13.3	12.8	18.9	18.9	24.2	25.2	16.6	22.6
Nucléaire	8.8	1.6	9.0	15.0	17.9	-	-	-	22.1	14.0	-
Hydro, etc.	16.1	9.7	4.7	3.2	1.2	5.5	28.9	21.4	2.9	4.2	16.3
TRANSPORTS ROUTIERS 5											
Volumes de la circulation routière par habitant, 2004 (1000 véh.-km/hab.)	9.8	0.7	16.2	6.5	3.2	9.8	12.3	9.3	9.0	4.6	7.8
Parc de véhicules routiers, 2005 (10 000 véhicules)	1883	2205	24119	7404	1540	1348	271	502	559	439	245
variation en % (1990-2005)	13.8	129.3	27.8	31.1	353.5	37.9	47.0	36.0	31.2	69.4	29.5
par habitant (véh./100 hab.)	58	21	81	58	32	66	66	61	54	43	45

.. non disponible. - nul ou négligeable.

1) Les données peuvent inclure des chiffres provisoires et des estimations du Secrétariat. Les totaux soulignés sont partiels.

2) Valeur ajoutée: industries extractives et manufacturières, électricité, gaz, eau et construction;
production: exclut la construction.

Source: Compendium de données OCDE sur l'environnement.

OCDE EPE / DEUXIÈME CYCLE

FIN	FRA	DEU	GRC	HUN	ISL	IRL	ITA	LUX	NLD	NOR	POL	PRT	SLO	ESP	SWE	CHE	TUR	UKD	OCDE
161	1743	2225	257	162	11	151	1556	28	494	188	505	198	79	1036	282	245	603	1760	31225
44.5	34.9	30.1	62.5	38.6	64.7	174.6	23.5	108.2	49.4	65.0	79.2	40.2	46.5	60.7	42.1	22.2	86.3	47.7	48.7
30.5	28.5	27.0	23.1	16.1	34.6	35.6	26.4	61.7	30.2	40.4	13.3	18.7	14.7	23.5	31.1	32.7	8.2	29.2	26.6
44.5	26.9	45.1	18.6	77.8	32.2	79.8	27.9	166.4	73.2	46.6	40.3	31.1	85.7	26.0	51.3	52.5	28.2	28.4	26.0
32	25	30	23	31	27	42	29	20	26	38	30	29	32	30	28	27	31	26	29
75.6	18.2	16.9	19.5	92.2	..	312.8	10.5	57.6	20.8	35.5	113.0	15.1	19.5	27.0	55.3	27.6	78.3	8.6	<u>34.6</u>
4	3	1	7	4	9	3	3	1	3	2	3	4	5	3	2	1	12	1	3
-3.9	0.9	-4.7	10.1	-10.5	5.4	2.6	10.7	12.9	-9.2	-9.4	-15.8	1.1	..	7.4	-10.2	-4.3	18.2	-8.0	..
8	156	117	21	12	1	50	64	6	42	9	58	19	6	100	13	12	111	113	2639
35	276	345	31	28	4	15	185	5	82	32	93	27	19	145	52	27	85	234	5548
19.8	21.1	-3.2	39.7	-2.8	66.9	47.5	25.2	33.7	22.6	49.3	-6.9	53.1	-11.7	59.4	9.7	8.6	60.9	10.3	22.6
0.23	0.16	0.16	0.13	0.18	0.36	0.11	0.12	0.18	0.17	0.18	0.20	0.14	0.26	0.15	0.19	0.11	0.15	0.14	0.18
-13.0	-8.2	-23.3	-10.4	-27.1	5.7	-43.2	3.3	-31.9	-15.5	-6.9	-44.8	10.6	-34.7	3.0	-19.3	-8.2	-8.4	-23.2	-15.1
14.8	5.1	23.7	29.2	11.3	2.7	17.8	9.1	1.8	10.2	2.3	58.1	12.6	22.2	14.1	5.0	0.6	26.3	16.2	20.4
32.0	32.5	35.8	57.7	26.5	24.5	56.7	45.2	70.3	41.0	42.8	23.6	59.8	18.1	49.1	28.3	48.1	35.0	36.3	40.6
10.8	14.6	23.4	7.7	44.4	-	23.0	39.0	26.2	44.0	15.6	13.0	14.1	30.8	20.5	1.6	10.5	26.7	36.4	21.8
18.1	41.9	12.3	-	13.3	-	-	-	-	1.3	-	-	-	24.4	10.3	35.9	23.0	-	9.1	11.0
24.3	5.9	4.8	5.4	4.5	72.7	2.6	6.7	1.7	3.6	39.3	5.3	13.5	4.5	6.0	29.2	17.9	11.9	2.0	6.2
9.7	8.6	7.1	8.7	2.3	10.2	9.5	8.9	8.9	8.0	7.8	3.9	7.4	2.7	4.8	8.2	8.0	0.8	8.2	8.4
282	3617	4803	552	333	21	198	3894	34	806	252	1472	552	150	2516	463	419	843	3217	64939
26.2	27.1	28.8	118.7	49.4	59.8	108.5	30.2	68.0	40.7	29.9	126.8	151.3	44.4	74.2	17.9	28.9	257.1	35.0	38.7
54	59	58	50	33	72	48	66	74	49	55	39	52	28	58	51	56	12	54	56

3) Agriculture, sylviculture, chasse, pêche, etc.

4) La décomposition ne comprend pas le commerce d'électricité.

5) Se rapporte aux véhicules routiers à quatre roues ou plus, sauf pour l'Italie, dont les chiffres comprennent également les véhicules de marchandises à trois roues.

I.C: DONNÉES SOCIALES (1)

	CAN	MEX	USA	JPN	KOR	AUS	NZL	AUT	BEL	CZE	DNK	
POPULATION												
Population totale, 2006 (100 000 hab.)	326	1049	2994	1278	483	206	41	83	105	103	54	
variation en % (1990-2006)	17.8	24.9	19.9	3.5	12.7	20.7	23.1	7.3	5.5	-1.1	5.7	
Densité de population, 2006 (hab./km ²)	3.3	53.6	31.1	338.2	484.9	2.7	15.3	98.8	344.3	130.0	126.1	
Indice de vieillissement, 2006 (+ de 64/ - de 15 ans)	76.4	17.4	61.3	152.6	51.0	68.6	58.6	106.0	100.5	97.0	81.8	
SANTÉ												
Espérance de vie des femmes à la naissance, 2005 (ans)	82.6	77.9	80.4	85.5	81.9	83.3	81.7	82.2	81.6	79.1	80.2	
Mortalité infantile, 2005 (morts/1000 enfants nés vivants)	5.3	18.8	6.8	2.8	5.3	5.0	5.1	4.2	3.7	3.4	4.4	
Dépenses, 2005 (% du PIB)	9.8	6.4	15.3	8.0	6.0	9.5	9.0	10.2	10.3	7.2	9.1	
REVENU ET PAUVRETÉ												
PIB par habitant, 2006 (1000 USD/hab.)	31.2	9.8	37.8	27.7	20.9	29.7	23.3	30.8	29.0	19.1	31.3	
Pauvreté (% pop. < 50% du revenu médian)	10.3	20.3	17.0	15.3	..	11.2	10.4	9.3	7.8	4.4	4.3	
Inégalités (indices de Gini)	2	30.1	48.0	35.7	31.4	..	30.5	33.7	26.0	26.0	24.0	
Salaires minimum/médians, 2000	3	42.5	21.1	36.4	32.7	25.2	57.7	46.3	x	49.2	32.3	x
EMPLOI												
Taux de chômage, 2006 (% de la population active civile)	4	6.3	3.2	4.6	4.1	3.5	4.8	3.8	4.7	8.2	7.1	3.9
Taux d'activité, 2006 (% des 15-64 ans)	79.4	64.4	75.2	79.5	69.1	77.2	80.3	79.1	67.8	71.1	81.7	
Population active dans l'agriculture, 2006 (%)	5	2.6	14.1	1.5	4.3	7.7	3.5	7.1	5.5	2.0	3.8	3.0
ÉDUCATION												
Éducation, 2005 (% 25-64 ans)	6	85.2	21.3	87.8	84.0	75.5	65.0	78.7	80.6	66.1	89.9	81.0
Dépenses, 2004 (% du PIB)	7	6.1	6.4	7.4	4.8	7.2	5.9	6.9	5.4	6.1	4.9	7.2
AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT												
APD, 2006 (% du RNB)	8	0.29	..	0.18	0.25	..	0.30	0.27	0.47	0.50	..	0.80
APD, 2006 (USD/hab.)	113	..	79	88	..	103	62	181	188	..	411	

.. non disponible. - nul ou négligeable. x ne s'applique pas.

1) Les données peuvent inclure des chiffres provisoires et des estimations du Secrétariat. Les totaux soulignés sont partiels.

2) Distribution des revenus échelonnée de 0 (égale) à 100 (inégale); les chiffres se rapportent au revenu disponible total (comprenant tous les revenus, impôts et avantages) pour la population totale.

3) Salaire minimum en pourcentage du revenu médian y compris les heures supplémentaires et bonus.

Source: OCDE.

OCDE EPE / DEUXIÈME CYCLE

FIN	FRA	DEU	GRC	HUN	ISL	IRL	ITA	LUX	NLD	NOR	POL	PRT	SLO	ESP	SWE	CHE	TUR	UKD	OCDE
53	612	824	111	101	3	42	589	5	163	47	381	106	54	441	91	75	731	603	11753
5.6	8.0	3.8	10.2	-2.9	19.2	20.9	3.8	19.8	9.3	10.1	0.3	7.2	1.7	13.4	6.1	11.5	30.2	5.4	12.6
15.6	111.5	230.7	84.3	108.3	2.9	60.3	195.3	177.9	393.6	14.4	122.0	115.1	109.9	87.1	20.2	181.3	93.8	246.3	33.5
94.7	89.5	144.5	129.6	103.6	53.9	54.4	138.3	77.3	79.0	75.5	83.4	111.5	72.3	115.0	101.2	101.4	21.3	90.2	73.5
82.3	83.8	81.8	81.7	76.9	83.1	81.8	83.2	82.3	81.6	82.5	79.4	81.4	77.9	83.9	82.8	83.9	74.0	81.1	..
3.0	3.6	3.9	3.8	6.2	2.3	4.0	4.7	2.6	4.9	3.1	6.4	3.5	7.2	4.1	2.4	4.2	22.6	5.1	..
7.5	11.1	10.7	10.1	8.1	9.3	7.5	9.0	7.4	9.2	8.7	6.2	10.2	7.1	8.3	9.1	11.3	7.6	8.3	..
30.5	28.5	27.0	23.1	16.1	34.6	35.6	26.4	61.7	30.2	40.4	13.3	18.7	14.7	23.5	31.1	32.7	8.2	29.2	26.6
6.4	7.0	9.8	13.5	8.2	..	15.4	12.9	5.5	6.0	6.3	9.8	13.7	..	11.5	5.3	6.7	15.9	11.4	10.2
25.0	28.0	28.0	33.0	27.0	35.0	32.0	33.0	26.0	27.0	25.0	31.0	38.0	33.0	31.0	23.0	26.7	45.0	34.0	30.7
x	60.8	x	51.3	37.2	x	55.8	x	48.9	47.1	x	35.5	38.2	..	31.8	x	x	..	41.7	..
7.7	9.2	9.8	8.9	7.4	2.9	4.4	6.8	4.7	3.9	3.5	13.8	7.7	13.3	8.5	7.0	4.1	9.7	5.3	6.1
75.2	68.8	77.7	65.4	60.7	85.7	73.5	63.2	67.5	79.1	79.7	62.9	78.1	68.7	72.4	78.7	87.6	52.5	76.4	71.8
4.7	3.4	2.3	12.0	4.9	6.3	5.7	4.3	1.3	3.0	3.3	15.8	11.8	4.4	4.8	2.0	3.7	27.3	1.3	5.5
78.8	66.3	83.1	57.1	76.4	62.9	64.5	50.1	65.9	71.8	77.2	51.4	26.5	85.7	48.8	83.6	83.0	27.2	66.7	68.1
6.1	6.1	5.2	3.4	5.6	8.0	4.6	4.9	3.6	5.1	6.6	6.0	5.4	4.8	4.7	6.7	6.5	4.1	5.9	5.7
0.40	0.47	0.36	0.17	0.54	0.20	0.89	0.81	0.89	..	0.21	..	0.32	1.02	0.39	..	0.51	0.31
158	173	127	38	241	62	632	334	633	..	37	..	87	436	220	..	207	63

4) Taux de chômage standardisés; MEX, ISL, TUR: définitions courantes.

5) Population active civile dans l'agriculture, la sylviculture et la pêche.

6) Enseignement secondaire ou supérieur; OCDE: moyenne des taux.

7) Dépenses publiques et privées pour les établissements d'enseignement; OCDE: moyenne des taux.

8) Aide publique au développement des pays Membres du Comité d'aide au développement de l'OCDE.

II.A: LISTE D'ACCORDS MULTILATÉRAUX (MONDIAUX)

Y = en vigueur S = signé R = ratifié D = dénoncé

		CAN	MEX	USA
1946	Washington	Conv. - Réglementation de la chasse à la baleine	Y D	R R
1956	Washington	Protocole	Y D	R R
1949	Genève	Conv. - Circulation routière	Y R	R
1957	Bruxelles	Conv. - Limitation de la responsabilité des propriétaires de navires de mer	Y S	
1979	Bruxelles	Protocole	Y	
1958	Genève	Conv. - Pêche et conservation des ressources biologiques de la haute mer	Y S	R R
1959	Washington	Traité - Antarctique	Y R	R
1991	Madrid	Protocole au traité Antarctique (protection de l'environnement)	Y R	R
1960	Genève	Conv. - Protection des travailleurs contre les radiations ionisantes (OIT 115)	Y	R
1962	Bruxelles	Conv. - Responsabilité des exploitants de navires nucléaires		
1963	Vienne	Conv. - Responsabilité civile en matière de dommage nucléaire	Y	R
1988	Vienne	Protocole commun relatif à l'application des Conventions de Vienne et de Paris	Y	
1997	Vienne	Protocole portant modification de la convention de Vienne	Y	
1963	Moscou	Traité - Interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau	Y R	R R
1964	Copenhague	Conv. - Conseil international pour l'exploration de la mer	Y R	R
1970	Copenhague	Protocole	Y R	R
1969	Bruxelles	Conv. - Intervention en haute mer en cas d'accident entraînant ou pouvant entraîner une pollution par les hydrocarbures (INTERVENTION)	Y	R R
1973	Londres	Protocole (substances autres que les hydrocarbures)	Y	R R
1969	Bruxelles	Conv. - Responsabilité civile pour les dommages dus à la poll. par les hydrocarbures (CLC)	Y D	D S
1976	Londres	Protocole	Y R	R
1992	Londres	Protocole	Y R	R
1970	Berne	Conv. - Transport des marchandises par chemins de fer (CIM)	Y	
1971	Bruxelles	Conv. - Fonds international d'indemnisation pour les dommages dus à la poll. par les hydrocarbures (FUND)		D D S
1976	Londres	Protocole	Y R	R
1992	Londres	Protocole (remplace la Convention de 1971)	Y R	R
2000	Londres	Amendement au protocole (limites des compensations)	Y R	R
2003	Londres	Protocole (fonds supplémentaire)	Y	
1971	Bruxelles	Conv. - Responsabilité civile dans le domaine du transport maritime de matières nucléaires	Y	
1971	Londres, Moscou, Washington	Traité. - Interdisant de placer des armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive sur le fond des mers et des océans, ainsi que dans leur sous-sol	Y R	R R
1971	Ramsar	Conv. - Zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau	Y R	R R
1982	Paris	Protocole	Y R	R R
1987	Regina	Amendement de Regina	Y R	R
1971	Genève	Conv. - Protection contre les risques d'intoxication dus au benzène (OIT 136)	Y	

OCDE EPE / DEUXIÈME CYCLE

Y = en vigueur S = signé R = ratifié D = dénoncé

JPN	KOR	AUS	NZL	AUT	BEL	CZE	DNK	FIN	FRA	DEU	GRC	HUN	ISL	IRL	ITA	LUX	NLD	NOR	POL	PRT	SVK	ESP	SWE	CHE	TUR	UKD	UE
R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R		R	R		R	R	R	R	R	R		R
R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R		R	R		R	R	R	R	R	R	R	R
R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	S	R	R
D	D			D	D	D	D	D				R		S		D	D	R	R	R	R	D	R	D	R	D	
	R			R		S	S							R		R	R		R	R		R		R	D	D	
	R	S		R		R	R	R				S	S			R			R		R		R		R	R	
R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R
R	R	R	R	S	R	R	S	R	R	R	R	S		R	R	R	R		S	R	R	R	R	S	R	R	
R				R	R	R	R	R	R	R	R	R		R		R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	
S				S			S					S		S		R			R								
				R								R							R		R	S				S	
				S	R	R	R	S	R	R	R	R		R	R	R	R	R	S	R	S	R	S	R	S	R	S
				S								S		S					S								
R	R	R	R	R	R	R	R	R		R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	S	R	R	R	R	R	R
				R		R	R	R	R			R	R				R	R	R	R		R	R			R	
				R		R	R	R	R			R	R				R	R	R	R		R	R			R	
R	S	R	R		R		R	R	R	R	S		R	R	R		R	R	R	R		R	R	R	R	R	
		R	S		R		R	R	R	R			R	R			R	R	R	R		R	R	R	R	R	
D	D	D	D		D	D	D	D	D	D	D	D	D	D	D	D	D	D	D	D	D	D	D	D	D	D	
R	R	R			R		R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	D
R	R	R	R		R		R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R
				R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R
D	D	D	D		D		D	D	D	D	D	D	D	D	D	D	D	D	D	D	D	D	D	D	D	D	D
R		R			R		R	R	R	R	R	R	R	R	D	R		R	R	R	R	R	R	R	R	R	D
R	R	R	R		R		R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R
R	R	R	R		R		R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R
R				R		R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R
R				R		R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	S	R	R		S	
R	R	R	R	R	R	R	R	R		R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R
R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R
R	R	R	R	R		R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R
R	R	R	R	R		R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R
				R		R	R	R	R	R	R	R		R								R	R		R		

II.A: LISTE D'ACCORDS MULTILATÉRAUX (MONDIAUX) (suite)

Y = en vigueur S = signé R = ratifié D = dénoncé

		CAN	MEX	USA
1972	Londres, Mexico, Moscou, Washington	Conv. - Prévention de la pollution des mers résultant de l'immersion de déchets (LC)		
		Y	R	R
1996	Londres	Protocole à la Conv. - Prévention de la poll. des mers résultant de l'immersion de déchets		
		Y	R	S
1972	Genève	Conv. - Protection des obtentions végétales (révisée)		
		Y	R	R
1978	Genève	Modification		
		Y	R	R
1991	Genève	Modification		
		Y		R
1972	Genève	Conv. - Sécurité des conteneurs (CSC)		
		Y	R	R
1972	Londres, Moscou, Washington	Conv. - Responsabilité internationale pour les dommages causés par les objets spatiaux		
		Y	R	R
1972	Paris	Conv. - Protection du patrimoine mondial, culturel et naturel		
		Y	R	R
1973	Washington	Conv. - Commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES)		
		Y	R	R
1974	Genève	Conv. - Prévention et contrôle des risques professionnels causés par les substances et agents cancérigènes (OIT 139)		
		Y		
1976	Londres	Conv. - Limitation de la responsabilité en matière de créances maritimes (LLMC)		
		Y		R
1996	Londres	Amendement à la convention		
		Y		S
1977	Genève	Conv. - Protection des travailleurs contre les risques professionnels dus à la pollution de l'air, au bruit et aux vibrations (OIT 148)		
		Y		
1978	Londres	Protocole - Prévention de la pollution par les navires (MARPOL PROT)		
		Y	R	R
1978	Londres	Annexe III		
		Y	R	R
1978	Londres	Annexe IV		
		Y		
1978	Londres	Annexe V		
		Y		R
1997	Londres	Annexe VI		
		Y		S
1979	Bonn	Conv. - Conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage		
		Y		
1991	Londres	Accord - Conservation des chauves-souris en Europe		
		Y		
1992	New York	Accord - Préservation des petits cétacés de la mer Baltique et de la mer du Nord		
		Y		
1996	Monaco	Accord - Préservation des cétacés de la mer Noire, de la mer Méditerranée et de la zone Atlantique contiguë		
		Y		
1996	La Haye	Accord - Conservation des oiseaux d'eau migrateurs africains et eurasiens		
		Y		
2001	Canberra	Accord - Mesures de conservation pour les albatros et pétrels		
		Y		
1982	Montego Bay	Conv. - Droit de la mer		
		Y	R	R
1994	New York	Accord - relatif à la mise en oeuvre de la partie XI de la convention		
		Y	R	S
1995	New York	Accord - Aux fins des dispositions de la convention sur la conservation et la gestion des stocks chevauchants et de poissons grands migrateurs		
		Y	R	R
1983	Genève	Accord - Bois tropicaux		
		Y	R	R
1994	New York	Accord révisé - Bois tropicaux		
		Y	R	R
2006	Genève	Accord révisé - Bois tropicaux		
				S
1985	Vienne	Conv. - Protection de la couche d'ozone		
		Y	R	R
1987	Montréal	Protocole (substances qui appauvrissent la couche d'ozone)		
		Y	R	R
1990	Londres	Amendement au protocole		
		Y	R	R

II.A: LISTE D'ACCORDS MULTILATÉRAUX (MONDIAUX) (suite)

Y = en vigueur S = signé R = ratifié D = dénoncé

		CAN	MEX	USA
1992	Copenhague	Amendement au protocole		
		Y	R	R R
1997	Montréal	Amendement au protocole		
		Y	R	R R
1999	Pékin	Amendement au protocole		
		Y	R	R R
1986	Vienne	Conv. - Notification rapide d'un accident nucléaire		
		Y	R	R R
1986	Vienne	Conv. - Assistance en cas d'accident nucléaire ou de situation d'urgence radiologique		
		Y	R	R R
1989	Bâle	Conv. - Contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et leur élimination		
		Y	R	R S
1995	Genève	Amendement		
1999	Bâle	Prot. - Responsabilité et indemnisation en cas de dommages		
1989	Londres	Conv. - Assistance		
		Y	R	R R
1990	Genève	Accord - Sécurité de l'utilisation des produits chimiques dans le cadre professionnel (OIT 170)		
		Y		R
1990	Londres	Conv. - Préparation, lutte et coopération en matière de pollution par les hydrocarbures (OPRC)		
		Y	R	R R
2000	Londres	Protocole - Pollution due au transport de substances dangereuses et nocives (OPRC-HNS)		
		Y		
1992	Rio de Janeiro	Conv. - Diversité biologique		
		Y	R	R S
2000	Montréal	Prot. - prévention des risques biotechnologiques (Cartagena)		
		Y	S	R
1992	New York	Conv. - Convention-cadre sur les changements climatiques		
		Y	R	R R
1997	Kyoto	Protocole		
		Y	R	R S
1993	Paris	Conv. - Interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction		
		Y	R	R R
1993	Genève	Conv. - Prévention des accidents industriels majeurs (OIT 174)		
		Y		
1993		Accord - Favoriser le respect par les navires de pêche en haute mer des mesures internationales de conservation et de gestion		
		Y	R	R R
1994	Vienne	Conv. - Sécurité nucléaire		
		Y	R	R R
1994	Paris	Conv. - Sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique		
		Y	R	R R
1996	Londres	Conv. - Responsabilité et indemnisations pour les dommages dus au transport par mer de substances dangereuses et nocives (HNS)		
				S
1997	Vienne	Conv. - Indemnisation complémentaire pour les dommages nucléaires		
				S
1997	Vienne	Conv. - Convention commune sur la sûreté de la gestion des combustibles irradiés et des		
		Y	R	R
1997	New York	Conv. - Loi sur les utilisations autres que pour la navigation des cours d'eau internationaux		
1998	Rotterdam	Conv. - Procédure de consentement préalable applicable aux produits chimiques et pesticides dangereux (PIC)		
		Y	R	R S
2001	Londres	Conv. - Responsabilité civile pour les dommages dus aux déversements de pétrole des pétroliers		
2001	Londres	Conv. - Contrôle des systèmes antisalissure nuisibles sur les navires		
				R S
2001	Stockholm	Conv. - Polluants organiques persistants		
		Y	R	R S

Source: UICN; OCDE.

OCDE EPE / DEUXIÈME CYCLE

Y = en vigueur S = signé R = ratifié D = dénoncé

JPN	KOR	AUS	NZL	AUT	BEL	CZE	DNK	FIN	FRA	DEU	GRC	HUN	ISL	IRL	ITA	LUX	NLD	NOR	POL	PRT	SVK	ESP	SWE	CHE	TUR	UKD	UE	
R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	
R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	
R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	
R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	
R	R	R	R	R	R	R	S	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	
R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	
			R	R	R	R						R					R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	
							S	S	S			S				S							S	S		S		
	R	R		R			R	R	R	R	R		R	R	R		R	R	R				R	R	R	R	R	
	R														R			R	R				R					
R	R	R	R				R	R	R	R	R	R	R	R	R		R	R	R	R			R	R	R	R	R	R
							S	S	S	S	R					R							R	R				
R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R
R	R		R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	S	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R
R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R
R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R
R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R
					</																							

II.B: LISTE D'ACCORDS MULTILATÉRAUX (RÉGIONAUX)

		CAN MEX USA		
1950 Paris	Conv. - Protection des oiseaux	Y		
1957 Geneva	Accord - Transport international des marchandises dangereuses par route (ADR)	Y		
1975 New York	Protocole	Y		
1958 Geneva	Accord - Adoption de conditions uniformes d'homologation et reconnaissance réciproque de l'homologation des équipements et pièces des véhicules	Y		
1958 Bucharest	Conv. - Pêche dans les eaux du Danube	Y		
1960 Paris	Conv. - Responsabilité civile dans le domaine de l'énergie nucléaire	Y		
1963 Brussels	Conv. complémentaire	Y		
1964 Paris	Protocole additionnel à la convention	Y		
1964 Paris	Protocole additionnel à la convention complémentaire	Y		
1982 Brussels	Protocole portant modification de la convention	Y		
1982 Brussels	Protocole portant modification de la convention complémentaire	Y		
1988 Vienna	Protocole commun relatif à l'application des Conventions de Vienne et de Paris	Y		
1968 Strasbourg	Accord - Limit. de l'emploi de certains détergents dans les produits de lavage et de nettoyage	Y		
1983 Strasbourg	Protocole	Y		
1968 Paris	Conv. - Protection des animaux en transport international	Y		
1979 Strasbourg	Protocole	Y		
1969 London	Conv. - Protection du patrimoine archéologique	Y		
1979 Bern	Conv. - Conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe	Y		
1979 Geneva	Conv. - Pollution atmosphérique transfrontière à longue distance (CLRTAP)	Y	R	R
1984 Geneva	Protocole (financement du programme EMEP)	Y	R	R
1985 Helsinki	Protocole (réduction des émissions de soufre ou de leurs flux transfrontières d'au moins 30 %)	Y	R	
1988 Sofia	Protocole (lutte contre les émissions d'oxydes d'azote ou de leurs flux transfrontières)	Y	R	R
1991 Geneva	Protocole (lutte contre les émissions des composés organiques volatils ou de leurs flux transfrontières)	Y	S	S
1994 Oslo	Protocole (nouvelle réduction des émissions de soufre)	Y	R	
1998 Aarhus	Protocole (métaux lourds)	Y	R	R
1998 Aarhus	Protocole (polluants organiques persistants)	Y	R	R
1999 Gothenburg	Protocole (réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique)	Y	S	R
1980 Madrid	Conv. - Coopération transfrontalière des collectivités ou autorités territoriales	Y		
1995 Strasbourg	Protocole additionnel	Y		
1998 Strasbourg	Deuxième protocole	Y		
1980 Bern	Conv. - Transport international des marchandises dangereuses par train (COTIF)	Y		
1989 Geneva	Conv. - Resp. civile pour dommages causés au cours du transp. de march. dangereuses par route, rail ou bateaux de navig. intérieure (CRTD)			
1991 Espoo	Conv. - Évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière	Y	R	S
2001 Sofia	Amendement			
2003 Kiev	Prot. - évaluation stratégique environnementale			
1992 Helsinki	Conv. - Effets transfrontières des accidents industriels	Y	S	S
2003 Kiev	Prot. - Responsabilité civile et indemnisation en cas de dommages causés par les effets transfrontières d'accidents industriels sur les eaux transfrontières			
1992 Helsinki	Conv. - Protection et utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux	Y		
1999 London	Prot. - l'eau et la santé	Y		
2003 Kiev	Prot. - Responsabilité civile et indemnisation en cas de dommages causés par les effets transfrontières d'accidents industriels sur les eaux transfrontières			

II.B: LISTE D'ACCORDS MULTILATÉRAUX (RÉGIONAUX) (suite)

		CAN MEX USA
1992 La Valette	Conv. européenne- Protection du patrimoine archéologique (révisée)	Y
1992 Vienna	Accord - Prévision, prévention et atténuation des désastres naturels et technologiques	
1993 Lugano	Conv. - Responsabilité civile des dommages résultant d'activités dang. pour l'environnement	
1994 Lisbon	Traité - Charte sur l'énergie	Y
1994 Lisbon	Protocole (efficacité énergétique et les aspects environnementaux connexes)	Y
1994 Sofia	Conv. - Coopération pour la protection et l'utilisation durable du Danube	Y
1998 Aarhus	Conv. - Accès à l'information sur l'environnement et la participation du public à la prise de décision en matière d'environnement	Y
2003 Kiev	Prot. - Registres des rejets et transferts de polluants (PRTR)	
1998 Strasbourg	Conv. - Protection de l'environnement par le droit pénal	
2000 Florence	Conv. - Convention européenne du paysage	Y
2000 Geneva	Accord - Transport international des marchandises dangereuses par eaux intérieures (ADN)	
2003 Kiev	Conv. - Convention-cadre sur la protection et le développement durable des Carpathes	Y

Source: UICN; OCDE.

OCDE EPE / DEUXIÈME CYCLE

JPN	KOR	AUS	NZL	AUT	BEL	CZE	DNK	FIN	FRA	DEU	GRC	HUN	ISL	IRL	ITA	LUX	NLD	NOR	POL	PRT	SVK	ESP	SWE	CHE	TUR	UK	DEU	EU		
				S	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	S	S	R	R	R	R	R	R	S	R	R	R	R			
				R								R			R					R		R								
							S				S		S		S	S	S				S									
R	S	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	S	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	
R	S	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	S	R	R	R	R	S	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	
				R	R				R		R											R							R	
				R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	S	S	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	
				S	S	S	S	S	S	R	S	S	S	S	S	R	R	S	S	S		S	S	R					S	R
				S	S		S	S	S	S	S		S		S	S								S						
				R	R	R	R	R		S	R			R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	S	S	R	R		
				R	S			S	S		R			S	R	R						S								
				R								R								R		R							R	

Référence III

ABRÉVIATIONS

APD	Aide publique au développement
ARDOP	Programme opérationnel agriculture et développement rural
ATEP	Approvisionnements totaux en énergie primaire
CAEN	Cadre d'aménagement de l'espace national
CEHAP	Plan d'action pour l'environnement et la santé des enfants
CFT	Consommation finale totale d'énergie
CITES	Convention sur le commerce international des espèces sauvages de faune et de flore menacées d'extinction
CO	Monoxyde de carbone
CO ₂	Dioxyde de carbone
COV	Composé organique volatil
CPDN	Cadre de la politique de développement national
DCE	Directive-cadre sur l'eau (UE)
DCO	Demande chimique en oxygène
EES	Évaluation environnementale stratégique
EIE	Étude d'impact sur l'environnement
FEADER	Fonds européen agricole pour le développement rural
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FEOGA	Fonds européen d'orientation et de garantie agricole
GES	Gaz à effet de serre
GIRE	Gestion intégrée des ressources en eau
GNC	Gaz naturel comprimé
GPL	Gaz de pétrole liquéfié
ha	hectare
HAP	Hydrocarbures aromatiques polycycliques
IDE	Investissement direct étranger
IETMP	Inventaire des émissions et des transferts de matières polluantes
ISPA	Instrument structurel de préadhésion (à l'UE)
KSH	Office statistique central de Hongrie
KvVM	Ministère de l'Environnement et des Eaux
LCP	Lutte contre la pollution
LIFE	Instrument financier de l'UE destiné à soutenir les actions en faveur de l'environnement et de la conservation de la nature

LIR	Lutte intégrée contre les ravageurs
Mtep	Million de tonnes d'équivalent pétrole
NO _x	Oxydes d'azote
NPDN	Nouveau plan de développement national
ONG	Organisation non gouvernementale
PAC	Politique agricole commune (UE)
PAEN	Programme agro-environnemental national
PAT	Programme d'action thématique (dans le cadre du PNE II)
PATLD	Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance
PDN	Plan de développement national
PDRN	Plan de développement rural national
PEN	Plafonds d'émissions nationaux (directive de l'UE)
PHARE	Pologne-Hongrie : assistance à la reconstruction économique
PIB	Produit intérieur brut
PME	Petites et moyennes entreprises
PNA	Plan national d'allocation (échange de quotas d'émission de GES)
PNAHE	Programme national d'action pour l'hygiène de l'environnement
PNE	Programme national pour l'environnement
POP	Polluant organique persistant
PPA	Parités de pouvoir d'achat
PPP	Principe pollueur payeur
PRIP	Prévention et réduction intégrées de la pollution
SAPARD	Programme spécial d'adhésion pour l'agriculture et le développement rural
SIC	Site d'importance communautaire (directive Habitats de l'UE)
SNDR	Stratégie nationale de développement rural
SO ₂	Dioxyde de soufre
tep	tonne d'équivalent pétrole
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
UE	Union européenne
VTT	Plan Vásárhelyi (prévention des inondations)
ZES	Zone écologiquement sensible
ZPS	Zones de protection spéciale (directive Oiseaux de l'UE)

Référence IV

CONTEXTE PHYSIQUE

Située en Europe centrale, *la république de Hongrie* partage des frontières avec l'Autriche, la Croatie, la Roumanie, la Slovaquie, la Slovénie et l'Ukraine. Ce pays dépourvu de débouché maritime couvre une superficie de 93 030 km² entre les Carpates et les Alpes. L'étendue maximale de son territoire est de 268 kilomètres dans le sens nord-sud et de 526 kilomètres dans le sens est-ouest. La Hongrie peut être divisée en *quatre régions géographiques* : la Grande Plaine (qui occupe près de la moitié de son territoire), les massifs montagneux du Nord à l'est du Danube, la Transdanubie (un tiers du territoire) et la Petite Plaine à l'ouest du Danube.

La Hongrie est un *pays de basse altitude*, puisque 84 % de son territoire culmine à moins de 200 mètres au-dessus du niveau de la mer. Elle est traversée par une chaîne de montagnes d'altitude moyenne, comprise entre 400 et 700 mètres à l'ouest du Danube, dans les massifs de Transdanubie, et entre 500 et 1 000 mètres à l'est, dans les massifs du nord du pays. Le point le plus élevé de la Hongrie est le Mont Kékes (1 015 mètres). La Transdanubie est une région vallonnée. Le pays jouit d'un *climat* continental tempéré, avec des hivers froids et des étés chauds. La moyenne des précipitations annuelles s'établit entre 500 et 550 millimètres dans les plaines et entre 600 et 800 millimètres en altitude.

À peine 5 % des eaux de surface de la Hongrie trouvent leur source dans le pays lui-même. Les deux *fleuves* les plus importants, le Danube (qui parcourt la Hongrie sur 417 kilomètres) et la Tisza (598 kilomètres), traversent le pays dans le sens nord-sud. Le Danube, qui passe par Budapest, relie la Hongrie à la mer Noire et rejoint la mer du Nord par le canal Rhin-Main-Danube. La Hongrie compte 1 200 *lacs* naturels et artificiels. Le lac Balaton est le plus grand lac d'eau douce d'Europe centrale et constitue une importante destination touristique internationale. La Hongrie est depuis longtemps réputée pour l'abondance de ses eaux thermales.

Les *terres arables et les cultures permanentes* occupent près de 52 % du territoire, contre 13 % pour les prairies permanentes et 19 % pour les forêts et les espaces boisés. Les principales cultures sont le blé et le maïs; la viande de porc est le principal produit d'élevage. La superficie irrigable représente environ 320 000 hectares. Depuis 30 ans, le territoire agricole (prairies comprises) a reculé de 10 %, alors que la superficie boisée a progressé de 20 %.

La Hongrie *n'est pas* un pays richement doté en *ressources naturelles*. Son principal atout réside dans ses sols fertiles. Elle doit couvrir environ la moitié de ses besoins en énergie primaire par des importations, principalement du pétrole et du gaz en provenance de Russie. On trouve dans les massifs du Nord et de Transdanubie des mines de lignite, dont certaines à ciel ouvert. Des gisements de gaz naturel sont exploités dans la partie méridionale de la Grande Plaine.

Référence V**SITES INTERNET LIÉS À L'ENVIRONNEMENT****Site Internet****Institution hôte*****Gouvernement***

www.keh.hu/keh	Cabinet du président de la république de Hongrie
www.meh.hu	Cabinet du Premier ministre
www.mfa.gov.hu/kum/en/bal/	Ministère des Affaires étrangères
www.fvm.gov.hu	Ministère de l'Agriculture et du Développement rural
www.kvvm.hu	Ministère de l'Environnement et des Eaux
www.bm.hu	Ministère de l'Administration locale et du Développement régional
www.mkogy.hu/parl_en.htm	Assemblée nationale hongroise
http://portal.ksh.hu	Office statistique central de Hongrie
www.met.hu	Service météorologique hongrois
www.oktt.hu	Conseil national de l'environnement
www.orszagoszoldhatosag.gov.hu	Inspection nationale pour la protection de l'environnement, de la nature et des eaux
www.antsz.hu	Service national de la santé publique et de l'inspection sanitaire

TABLE DES MATIÈRES

1. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	15
1. Gestion de l'environnement	16
Renforcement de la mise en œuvre des politiques environnementales	16
Air	18
Eau	21
Nature et biodiversité	23
2. Vers un développement durable	24
Intégration des préoccupations environnementales dans les décisions économiques	25
Agriculture	26
Intégration des décisions environnementales et sociales	28
3. Coopération internationale	30

Partie I

GESTION ENVIRONNEMENTALE

2. GESTION DE L'AIR	35
Recommandations	36
Conclusions	36
1. Objectifs de l'action publique	39
2. Évolution de la pollution de l'air	41
2.1 Poursuite de la réduction des émissions atmosphériques	41
2.2 Respecter les normes de qualité de l'air ambiant	45
2.3 Exposition de la population à la pollution de l'air et effets sur la santé...	47
3. Mesures de prévention et de lutte contre la pollution de l'air	48
4. Intégrer les objectifs de gestion de l'air dans les politiques de l'énergie et des transports	50
4.1 Gestion de l'air et politique énergétique	50
4.2 Gestion de l'air et politique des transports	56
Sources principales	64

3. GESTION DE L'EAU	65
Recommandations.....	66
Conclusions	66
1. Objectifs des politiques	68
2. Qualité de l'eau	71
2.1 Eaux souterraines.....	71
2.2 Eaux de surface.....	72
2.3 Réduction des pressions sur la qualité de l'eau exercées par les ménages et l'industrie	74
3. Vers une gestion intégrée des ressources en eau	76
3.1 Cadre juridique et cadre de planification.....	76
3.2 Recours à des instruments économiques	77
4. Gestion des crues.....	80
4.1 Infrastructures de protection contre les inondations.....	80
4.2 Une nouvelle approche de la prévention et de la protection contre les inondations	81
4.3 Recours à des instruments économiques	83
Sources principales	86
4. NATURE ET BIODIVERSITÉ	87
Recommandations.....	88
Conclusions	88
1. Objectifs des politiques	89
2. Utilisation des terres et état de la biodiversité.....	91
3. Zones protégées.....	94
4. Prise en compte de la biodiversité dans l'agriculture, la sylviculture et l'aménagement du territoire	97
4.1 Agriculture.....	97
4.2 Sylviculture.....	99
4.3 Aménagement du territoire.....	102
5. Questions internationales	103
6. Dépenses et instruments économiques.....	103
Sources principales	105

Partie II

DÉVELOPPEMENT DURABLE

1. Principaux objectifs de la politique nationale de développement	108
1.1 Objectifs à moyen terme	108
1.2 Objectifs à long terme	109
2. Stratégie nationale de développement durable	110
5. INTERFACE ENVIRONNEMENT – ÉCONOMIE	113
Recommandations	114
Conclusions	115
Intégration des préoccupations environnementales dans les décisions économiques	115
Renforcement de la mise en œuvre des politiques environnementales	116
1. Le développement durable dans la pratique	117
1.1 Découplage des pressions environnementales et de la croissance économique	117
1.2 Intégration des marchés	122
1.3 Dépenses et financement au titre de la lutte contre la pollution	131
2. Mise en œuvre des politiques environnementales	133
2.1 Objectifs de la politique environnementale	133
2.2 Cadre institutionnel et juridique	137
2.3 La réglementation et son application	142
2.4 Instruments économiques	147
2.5 Instruments volontaires	150
Sources principales	153
6. ENVIRONNEMENT ET AGRICULTURE	155
Recommandations	156
Conclusions	156
1. Performances environnementales	158
1.1 Azote	158
1.2 Phosphore	158
1.3 Produits phytosanitaires	158
1.4 Eaux	161
1.5 Sols	162
1.6 Biodiversité	162
1.7 Boisement	163

2. Politique de l'agriculture et du développement rural	165
2.1 Principaux plans et programmes	165
2.2 Mesures gouvernementales.....	171
Sources principales	177
7. INTERFACE ENVIRONNEMENT – SOCIAL	179
Recommandations.....	180
Conclusions	180
1. Santé et environnement	181
1.1 Pollution de l'air ambiant	183
1.2 Qualité de l'eau de boisson.....	189
2. Démocratie environnementale.....	190
2.1 Accès à l'information	190
2.2 Participation au processus de décision	192
2.3 Justice environnementale.....	192
2.4 ONG environnementales	194
3. Éducation et sensibilisation à l'environnement.....	195
3.1 Classes de forêt.....	196
4. Environnement et emploi	196
Sources principales	198

Partie III

ENGAGEMENTS INTERNATIONAUX

8. COOPÉRATION INTERNATIONALE	203
Recommandations.....	204
Conclusions	204
1. Principaux objectifs.....	205
1.1 Adhésion à l'UE	206
2. Changement climatique.....	206
2.1 Engagements pris et évolutions	206
2.2 Intégration des politiques	210
2.3 Mise en œuvre des mécanismes de flexibilité	212
2.4 Défis à venir.....	212
3. Problèmes transfrontières.....	213
3.1 Pollution atmosphérique transfrontière	213
3.2 Cours d'eau transfrontières.....	215
3.3 Coopération bilatérale et régionale.....	216
4. Échanges et environnement.....	217

4.1	Substances appauvrissant la couche d'ozone	219
4.2	Déchets dangereux.....	220
4.3	Espèces menacées de disparition.....	220
5.	Aide publique au développement et environnement	221
5.1	La Hongrie pays donneur	221
5.2	La Hongrie pays bénéficiaire.....	223
	Sources principales	225

RÉFÉRENCES

I.A.	Données sur l'environnement.....	228
I.B.	Données économiques.....	230
I.C.	Données sociales	232
II.A.	Liste d'accords multilatéraux (mondiaux)	234
II.B.	Liste d'accords multilatéraux (régionaux)	240
III.	Abréviations	244
IV.	Contexte physique	246
V.	Sites Internet liés à l'environnement	248

LISTE DES FIGURES, TABLEAUX ET ENCADRÉS

Figures

Carte de la Hongrie	13
2.1 Émissions atmosphériques	42
2.2 Intensité et structure énergétiques	52
2.3 Secteur des transports	57
3.1 Population raccordée à une station publique d'épuration des eaux usées.....	75
3.2 Utilisation de l'eau douce	79
4.1 Zones protégées	96
4.2 Intensité d'utilisation des ressources forestières	101
5.1 Structure et tendances économiques.....	119
5.2 Prix et taxes des carburants routiers	125
5.3 Structure administrative de la protection environnementale	138
6.1 Tendances dans l'agriculture.....	159
6.2 Intrants agricoles	160
6.3 Densité du cheptel	160
7.1 Indicateurs sociaux	188

Tableaux

2.1 Émissions atmosphériques	44
2.2 Émissions atmosphériques des transports	62
3.1 Agglomérations éligibles au Programme d'amélioration de la qualité de l'eau potable	70
3.2 Qualité des eaux de surface	73
3.3 Qualité de l'eau des deux grands cours d'eau	74
3.4 Prix des services de distribution d'eau et de traitement des eaux usées pour les ménages	78
3.5 Répartition des recettes des services de distribution d'eau et de traitement des eaux usées	78
3.6 Dépenses de protection contre les inondations.....	84
4.1 Évolution de l'utilisation des terres.....	91
4.2 État de la flore et de la faune.....	92
4.3 Évolution du nombre d'espèces protégées	92

4.4	Évolution des zones protégées	95
4.5	Utilisation des terres dans les zones protégées.....	95
4.6	Surfaces boisées	100
5.1	Tendances économiques et pressions sur l'environnement.....	120
5.2	Recettes tirées des taxes liées à l'environnement.....	124
5.3	Taxes liées à l'environnement.....	126
5.4	Prix de l'énergie dans certains pays de l'OCDE	130
5.5	Dépenses de lutte contre la pollution par secteur.....	131
5.6	Finalités, objectifs et réalisations intermédiaires du PNE-II	134
5.7	Principaux textes législatifs et réglementaires dans le domaine de l'environnement	140
5.8	Études d'impact sur l'environnement.....	143
5.9	Recettes au titre des amendes.....	146
5.10	Redevances sur produit	149
6.1	Programmes agricoles et de développement rural.....	168
6.2	Plan national de développement rural	169
6.3	Transferts budgétaires effectifs aux agriculteurs hongrois.....	172
7.1	Objectifs du PNE II liés à la santé.....	184
7.2	Deuxième programme national d'action santé-environnement.....	186
7.3	Nombre de personnes exerçant une activité liée à l'environnement	196
8.1	Émissions de GES	209
8.2	Émissions de GES par secteur.....	209
8.3	Résultats obtenus au regard des objectifs internationaux de réduction des émissions atmosphériques.....	214
8.4	Liste des projets FEM en Hongrie.....	222
8.5	Flux d'investissements directs.....	223

Encadrés

2.1	Pollution liée aux transports à Budapest	47
2.2	Regard sur le secteur de l'énergie	51
2.3	Le secteur des transports : situation et tendances.....	58
3.1	Eau potable.....	69
4.1	Moson : les mesures de protection de la grande outarde profitent aussi à d'autres espèces	93
4.2	Programme de travaux d'intérêt public dans les directions des parcs nationaux	98
5.1	Principaux documents en matière de développement national : stratégies, plans et programmes	118

5.2	Processus de planification et de programmation nationale dans le domaine de l'environnement.....	136
6.1	Air, énergie, gaz à effet de serre et agriculture	164
7.1	Répercussions du changement climatique sur la santé.....	182
7.2	Réseau national de « points verts »	191
7.3	L'ombudsman pour les générations futures	193
8.1	Projets environnementaux financés avec le soutien de l'UE	207
8.2	L'accident de Baia Mare et les initiatives hongroises.....	218

Symboles

Les symboles suivants sont utilisés dans les figures et les tableaux :

.. : non disponible

– : nul ou négligeable

. : point décimal

* : tous les pays ne sont pas inclus dans les totaux.

Groupements de pays

OCDE Europe : Tous les pays européens de l'OCDE, c'est-à-dire les pays de l'Union européenne plus la Hongrie, l'Islande, la Norvège, la Pologne, la Suisse, la République tchèque et la Turquie.

OCDE : Les pays de l'OCDE Europe plus l'Australie, le Canada, la Corée, les États-Unis, le Japon, le Mexique et la Nouvelle-Zélande.

Les regroupements de pays peuvent comprendre des estimations du Secrétariat.

Unité monétaire

Unité monétaire : forint (HUF)

En 2007, 183.75 HUF = 1 USD.

En 2007, 251.32 HUF = 1 EUR.

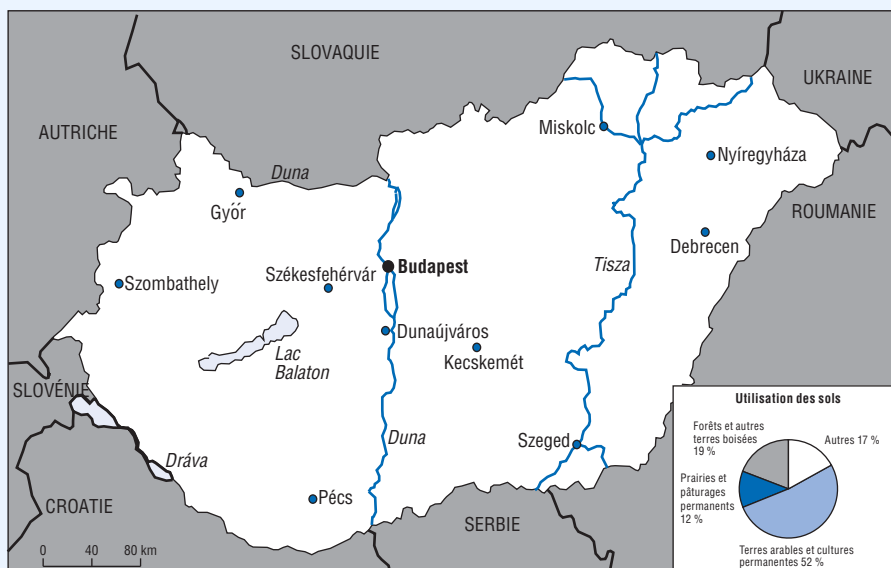
Informations chiffrées

Les informations chiffrées présentées dans ce rapport correspondent à des informations disponibles au 30 avril 2008.

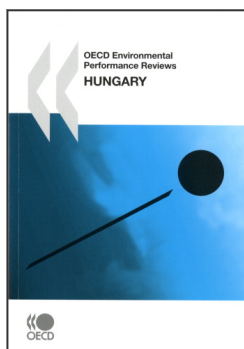
LISTE DES MEMBRES DE L'ÉQUIPE D'EXAMEN

M. Jesús García Latorre	Expert du pays examinateur : Autriche
Mme Klára Quasnitzová	Expert du pays examinateur : République tchèque
Mme Ivana Capozza	Expert du pays examinateur : Italie
M. Christian Avérous	Secrétariat de l'OCDE
M. Gérard Bonnis	Secrétariat de l'OCDE
M. Tsuyoshi Kawakami	Secrétariat de l'OCDE
Mme Nadine Gouzée	Secrétariat de l'OCDE (consultant)
M. Michel Potier	Secrétariat de l'OCDE (consultant)

Carte de la Hongrie



Source : OCDE.



Extrait de :
**OECD Environmental Performance Reviews:
Hungary 2008**

Accéder à cette publication :

<https://doi.org/10.1787/9789264049284-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2008), « Environnement et agriculture », dans *OECD Environmental Performance Reviews: Hungary 2008*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/9789264049307-8-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.